

CENTRALISATION DES DOSSIERS D'ADJUDICATION

DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BATIMENT

S'adresser à MM. REULLIER & CHRISTIE, 1, rue Larrey, Paris. (Téléphone).

OU A LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN & Cie, éditeurs, 17, rue Bonaparte, Paris. (Téléphone).

ADJUDICATIONS PROCHAINES

LISTE DES DOSSIERS DONT LA FOURNITURE PEUT-ÊTRE FAITE SUIVANT DÉTAILS CI-DESSOUS

— 10 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE. —
 Viabilité de 4 rues..... 24,634 fr. 25
 Prix du dossier 6 francs.

— 10 AVRIL —
MAIRIE DE CLERMONT (Puy-de-Dôme). —
 Construction d'égouts :
 Montant..... 61,833 fr. 25
 A valoir..... 4,666 75
 Ensemble..... 66,500 »
 Cautionnement..... 8,000 »
 Prix du dossier...

— 10 AVRIL —
PRÉFECTURE DU JURA. — Exhaussement
 de trois ponts sur le canal du Rhône au Rhin.
 Travaux de l'entreprise..... 76,769 fr. 85
 Somme à valoir..... 8,230 15
 Total... 85,000 fr. »
 Cautionnement..... 3,000 »
 Prix du dossier complet 100 francs.

— 14 AVRIL —
PRÉFECTURE DU CANTAL. — Maisons de
 garde des lignes de Lagnac à Vendes et de
 Vendes à Mauriac..... 95,000 fr. »
 Cautionnement pour avis..... 1,000 »
 Définitif..... 2,800 »

— 14 AVRIL —
MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne).
 — Construction de groupes scolaires :
 Montant..... 95,153 fr. 50
 Prix du dossier...

— 14 AVRIL —
MAIRIE DE NICE. — Pose de tuyaux en mer
 en face des Pouchots..... 52,000 fr. »
 Prix du dossier 35 francs.

— 16 AVRIL —
PRÉFECTURE DU NORD. — Reconstruction
 du pont de Tressia, sur la Marque 39,000 fr. »
 Prix du dossier 25 francs.

— 16 AVRIL —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Viabilité
 de 4 rues :
 Montant..... 78,000 fr. »
 Prix du dossier...

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE. —
 Viabilité de deux rues..... 37,544 fr. 62
 Prix du dossier 6 francs.

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction
 des facultés de droit et des lettres.
 1^{er} lot. Terrassement et maçon-
 nerie..... 389,500 fr. »
 2^e lot. Ciments..... 39,400 »
 3^e lot. Pierres de tailles..... 460,000 »
 4^e lot. Charpentes..... 60,500 »
 5^e lot. Menuiserie..... 165,000 »
 6^e lot. Serrurerie..... 172,500 »
 7^e lot. Plâtrerie, peinture, vi-
 trerie..... 134,000 »
 8^e lot. Zinguerie, plomberie,
 couverture..... 57,200 »
 Il sera fourni des extraits par corps d'état à
 la demande des entrepreneurs.

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE TOURS. — Hospice de Tours.
 — Plomberie pour eau et gaz, installation de
 baignoires, etc..... 23,184 fr. »
 Prix du dossier...

— 18 AVRIL —
CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT, A PARIS.
 — Agrandissement de la station de Breuil-
 Barret..... 84,477 fr. 03
 Cautionnement..... 2,985 »
 Visa 8 jours avant l'adjudication.
 Prix du dossier...

— 18 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SARTHE. — Adju-
 dication des travaux d'établissement d'un viaduc
 métallique et suppression d'un passage à niveau
 sur l'avenue de Pontlieue, au Mans.
 1^{er} lot : Route Nationale n^o 23 :
 Terrassements et maçonneries.. 86,050 fr. 61
 Travaux métalliques..... 74,400 fr. »
 Total..... 160,450 fr. 61
 Somme à valoir..... 20,114 fr. 39

Total général... 180,565 fr. »
 Cautionnement provisoire..... 5,560 fr. »
 Cautionnement définitif..... 6,670 fr. »
 2^e lot : Route Nationale, n^o 159. Reconstruc-
 tion du pont de Sablé :
 Terrassements et maçonneries.. 43,969 fr. 88
 Travaux métalliques..... 96,581 fr. 80
 Total..... 140,551 fr. 68
 Somme à valoir..... 13,948 fr. 32
 Total général... 154,500 fr. »
 Cautionnement provisoire..... 5,000 fr. »
 Cautionnement définitif..... 6,000 fr. »
 Prix des dossiers :
 1^{er} lot..... 20 fr. »
 2^e lot..... 20 fr. »

— 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE A PARIS.
 — Construction d'une salle de fêtes, rue Le
 courbe (8 lots)..... 329,415 fr. »
 Fourniture d'extraits par corps d'état, sur de-
 mandes.

— 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE A PARIS. —
 Escalier en fer et en bois au groupe scolaire rue
 du Louvre..... 14,354 fr. »
 Frais d'adjudication..... 400 »
 Prix du dossier 15 francs.

— 19 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SAVOIE. — Travaux
 à l'asile des aliénés de Bassens (2 lots) :
 Montant..... 75,000 fr. »
 Prix du dossier...

— 19 AVRIL —
VILLE DU HAVRE. — Construction de
 nouveaux abattoirs et d'un marché à bestiaux.
 1^{er} groupe..... 142,325 fr. 80
 2^e —..... 926,594 54
 3^e —..... 98,064 08
 4^e —..... 58,060 53
 Total..... 1,225,244 fr. 95
 Prix du dossier...

— 19 AVRIL —
VILLE DU HAVRE. — Déplacement de la
 construction du marché Thiers et repose au
 marché aux bestiaux contigu aux nouveaux
 abattoirs.
 Somme évaluée à forfait..... 27,000 fr. »
 Prix du dossier...

— 20 AVRIL —
MAIRIE D'ETREPAGNY (Eure). — Cons-
 truction de l'hôtel de ville.
 1^{er} lot. Maçonnerie..... 46,193 fr. 22
 Cautionnement..... 2,300 »
 2^e lot. Charpentes en bois..... 7,262 71
 Cautionnement..... 360 »
 3^e lot. Couverture..... 6,112 05
 Cautionnement..... 300 »
 4^e lot. Menuiserie..... 11,766 93
 Cautionnement..... 600 »
 5^e lot. Serrureries. Charpentes
 en fer..... 13,065 09
 Cautionnement..... 600 »
 6^e lot. Peinture. Vitrierie..... 6,000 »
 Cautionnement..... 300 »
 Total... 90,342 fr. »

Pour renseignements et visa de l'architecte,
 s'adresser à M. Marin, architecte à Saint-Maur-
 les-Fossés. — Prix du dossier.

— 20 AVRIL —
COMMUNE DE SIMEGROLS (Dordogne). —
 Construction d'un groupe scolaire 19,622 fr. 64
 Cautionnement..... 1,000 »
 Visa des certificats par M. Gros Puymartin,
 architecte à Périgueux, 22, rue Gambetta.

— 24 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE
 (Seine). — Viabilité de trois rues. 27,891 fr. 42
 Prix du dossier.

— 24 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA MARNE. — Rem-
 placement par des ponts métalliques fixes de
 trois ponts suspendus et d'un pont en char-
 pentes. Montant du travail..... 122,000 fr. »
 Cautionnement..... 2,800 »
 Prix du dossier..... 25 »

— 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DE L'AIN. — Canal de
 l'Oise à l'Aisne. Elargissement du bief du canal
 latéral. Montant des travaux.... 249,336 fr. 86
 Cautionnement provisoire.... 3,000 »
 Prix du dossier.

— 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DE L'YONNE. — Recons-
 truction de 15 ponts sur le canal de Bour-
 gogne..... 280 000 fr. »
 Cautionnement..... 8,000 »
 Date du visa 17 avril.
 Prix du dossier...

— 25 AVRIL —
CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT, A PARIS.
 — Réfection de peintures et tentures dans dif-
 férentes gares de Nantes à Bordeaux. En-
 semble..... 15,729 fr. 65
 Cautionnement..... 470 »
 Prix du dossier...

On demande des Correspondants dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Villes principales des Départements.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

- 18 AVRIL —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A PARIS. — Ligne de Nantes à Bordeaux. Réfection des peintures des maisons de garde. 15,729 fr. 65
- 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'une salle de fêtes, rue Le-courbe (8 lots)..... 329,415 fr. »
- 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des établissements dépendants du Mont-de-Piété de 1890 à 1893 (10 l.)..... 130,000 fr. »
- 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Escaliers en fer et en bois au groupe scolaire, rue du Louvre..... 11,354 fr. »
- 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux à l'hôpital de la Charité (3 lots).... 80,202 fr. 39
- 24 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Ouverture d'une deuxième arche marinière au pont de Saint-Cloud..... 152,000 fr. 44
- 25 AVRIL —
CHEMINS DE FER DE L'ETAT, A PARIS. — Réfection des peintures sur différentes lignes..... 25,780 fr. 08
- 25 AVRIL —
CHEMINS DE FER DE L'ETAT A PARIS. — Réfection de peintures sur les lignes du 4^e arrondissement (3 lots)..... 20,211 fr. 60
- 3 MAI —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un bureau auxiliaire du Mont de Piété..... 38,746 fr. 95

DÉPARTEMENTS

- 12 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA LOIRE - INFÉRIEURE. — Port de la Turballe. — Construction d'une jetée à l'ouest du pont de Garlahy..... 150,000 fr. 65
- 12 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE TONNERRE (Yonne). — Travaux divers à la chapelle Vieille-Forêt..... 3,200 fr. 52
- 12 AVRIL —
MAIRIE DE POITIERS (Vienne). — Grilles en fer et soutes à l'usine de refoul. (3 lots)..... 9,000 fr. »
- 13 AVRIL —
MAIRIE D'IZEAUX (Isère). — Construction d'un groupe scolaire..... 70,000 fr. »
- 13 AVRIL —
MAIRIE DE POUZAN-POUZOLS (Tarn) — Construction de l'église..... 13,898 fr. 47
- 13 AVRIL —
MAIRIE DE CHATUZANGE (Drôme). — Ecole de filles et bureau de vote. 27,154 fr. 23
- 13 AVRIL —
MAIRIE DE BISKRA (Algérie). — Construction de l'Hôtel-de-Ville.
- 13 AVRIL —
MAIRIE DE VIEVY-LE-RAYE (Loir-et-Cher). — Construction d'un aqueduc..... 5,900 fr. »
- 13 AVRIL —
MAIRIE DE ROMAGNE (Vienne). — Construction d'une école de filles....
- 13 AVRIL —
MAIRIE DE CARS (Gironde). — Construction d'une école..... 8,922 fr. 65
- 14 AVRIL —
PRÉFECTURE DU CANTAL. — Maisons de gardes des lignes de Lagnac à Vendes et de Vendes à Mauriac..... 85,000 fr. »
- 14 AVRIL —
MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne). — Construction d'un groupe scolaire (6 lots)..... 93,153 fr. 50
- 14 AVRIL —
MAIRIE DE BESANCON (Doubs). — Génie.

- Entretien de bâtiments militaires de 1890 à 1895 (6 l.)..... 55,200 fr. »
- 14 AVRIL —
MAIRIE DU HAVRE (Seine-Inférieure). — Génie. — Entretien de bâtiments militaires de 1890 à 1893. Env..... 240,000 fr. »
- 14 AVRIL —
HOSPICE CIVIL DE SAINT-ETIENNE (Loire). — Construction de baraquements à l'hôpital..... 13,425 fr. 39
- 15 AVRIL —
PRÉFECTURE DES LANDES. — Travaux sur chemins vicinaux (4 lots).... 48,300 fr. »
- 15 AVRIL —
CHEMIN DE FER DU MIDI A BORDEAUX. — Etablissement de stations de la ligne de Marmande à Casteljaloux; de 165,000 à..... 212,000 fr. »
- 15 —
MAIRIE DE BAZOUGES (Mayenne). — Agrandissement de l'école de garçons..... 11,300 fr. »
- 16 AVRIL —
PRÉFECTURE DU NORD. — Canal de la Deule. Reconstruction des portes aval de l'écluse de Don..... 8,000 fr. »
- 16 AVRIL —
PRÉFECTURE DU NORD. — Reconstruction du pont de Tressin sur la Marque..... 32,733 fr. 80
- 17 AVRIL —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction des Facultés de droit et des lettres et de l'Administration académique..... 1,478,100 fr. »
- 17 AVRIL —
MAIRIE DE MONTGUYON (Char.-Inférieure). — Construction d'un Ponceau..... 3,926 fr. »
- 17 AVRIL —
MAIRIE DE FAUCH (Tarn) — Agrandissement de l'église..... 13,137 fr. 41
- 17 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LYONNE. — Reconstruction de 15 ponts sur le canal de Bourgogne..... 180,000 fr. »
- 18 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE VENDOME (Loir-et-Cher). — Ecole mixte de Sainte-Anne (4 lots)..... 11,442 fr. 07
- 19 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SAVOIE. — Travaux à l'asile des aliénés de Bassens (2 lots)..... 75,000 fr. »
- 19 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA CORSE. — Banquettes de sûreté et parapets route nationale n° 196 bis..... 22,000 fr. »
- 19 AVRIL —
MAIRIE DE TROYES (Aube). — Réfection et réparation de toitures..... 35,000 fr. 13
- 19 AVRIL —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A SAINTES (Charente-Inférieure). — Remise à voitures dans la gare de Saint-Mariens .. 17,497 fr. 13
- 19 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE MOISSAC (Tarn-et-Garonne). — Reconstruction de l'église de Montaigu..... 35,115 fr. 66
- 20 AVRIL —
PRÉFECTURE DU LOIRET. — Projet d'exécution de maçonnerie du pont-canal de Briare..... 1,330,000 fr. »
- 20 AVRIL —
MAIRIE D'AMBERIEU (Ain). — Construction d'un groupe scolaire .. 150,810 fr. 79
- 20 AVRIL —
MAIRIE DE COURVAUDON (Calvados). — Construction d'une école (6 lots). 9,232 fr. 34
- 0 AVRIL —
MAIRIE D'AMBERIEU (Ain). — Construction d'un groupe scolaire. 150,810 fr. 79
- 20 AVRIL —
MAIRIE DE CERAT (Pyrénées-Orientales). — Construction du projet fonti-

- nal..... 35,000 fr. »
- 20 AVRIL —
MAIRIE DE SOUVIGNÉ (Indre-et-Loire). — Construction d'une école de filles..... 21,967 fr. 94
- 20 AVRIL —
MAIRIE DE SIMEYROLS (Dordogne). — Construction d'un groupe scolaire..... 19,623 fr. 64
- 21 AVRIL —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Poudrerie nationale du Ripault. Pont avec tablier métallique..... 63,000 fr. »
- 21 AVRIL —
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS A TUNIS. — Reconstruction des ailes de la résidence française à Tunis..... 408,000 fr. »
- 21 AVRIL —
PRÉFECTURE D'ORAN (Algérie). — Murs de clôture du cimetière d'Inker-mann..... 4,300 fr. »
- 21 AVRIL —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Poudrerie naturelle du Ripault. Pont avec tablier métallique..... 63,000 fr. »
- 24 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA MARNE. — Ponts métalliques sur le canal de l'Aisne à la Marne..... 122,000 fr. »
- 24 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA MARNE. — Ponts métalliques sur le canal de l'Aisne à la Marne..... 122,000 fr. »
- 24 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité du chemin vicinal n° 2..... 19,500 fr. »
- 24 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de deux rues..... 37,544 fr. 62
- 24 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de trois rues..... 27,891 fr. 42
- 24 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de 3 rues.... 27,891 fr. 42
- 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DU CALVADOS. — Réfect. du pavage, rue de Falaise à Caen 16,200 fr. »
- 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DU CALVADOS. — Rechargement de la route nat. n° 13... 22,000 fr. »
- 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DE L'AISNE. — Canal de l'Oise à l'Aisne. Travaux métalliques..... 249,336 fr. 86
- 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SARTHE. — Restauration de l'église de la Ferté-Bernard (3 lots)..... 10,156 fr. »
- 26 AVRIL —
MAIRIE DE TARBES (Hautes-Pyrénées). — Construction d'un lavoir..... 3,300 fr. »
- 26 AVRIL —
MAIRIE D'EL-MILIA (Algérie). — Travaux en dehors des adjudications spéciales de 1890 à 1892. 60,000 fr. »
- 27 AVRIL —
MAIRIE D'YMONVILLE (Eure-et-Loire). — Restauration de l'école des filles..... 7,155 fr. 85
- 27 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE PARTHENAY (Deux-Sèvres). — Construction d'un pavillon à l'hospice..... 31,429 fr. 39
- 27 AVRIL —
MAIRIE DE JOUE (Indre-et-Loire). — Travaux à l'hospice..... 1,606 fr. 90
- 29 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE MIRANDE (Gers). — Ecole, mairie et halle à Beaumarchès..... 39,355 fr. 29

MOSAÏQUES
FACCHINA * * maitre mosaïste breveté
 47, r. Cardinet, PARIS Vⁿ précédent

CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^e QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
 DÉPÔT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

E. ET P. SÉE
 LILLE
 NOUVELLES LAMPES
 à gaz double
 récupération
 70 0/0 D'ECONOMIE
 4.000 APPLICATIONS
 CHAUFFAGE, VENTILATION, ÉTUVES,
 SÉCHOIRS, ETC., PAR LES TUYAUX A AILETTES
 SYSTÈME SÉE, BREVETES S. G. D. G.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
 DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
 124, rue de Tocqueville.
 CARRELAGES UNIS ET DESSINS VARIÉS ÉGOUTS
 GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION
GÉNIE SANITAIRE
 Établissement complet du tout à l'égout.
 ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
 SELLERIES. — VACHERIES ETC.
 Maison **MUSGRAVE & C^o, limited**
 PARIS, LONDRES et BELFAST

 Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
 CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÉS CÉRAMÉ
 DE PARAY-LE-MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
 DE PONT-SAINTE-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
 DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
 ÉVITER LES CONTREFAÇONS
 EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
 MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT
 16, rue de la Chapelle — Paris.
 CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875
 30 Médailles Or et Argent

MOSAÏQUES
 EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OP
 Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.
DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
 du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.
 RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1873, 1885, 1886;
ANCIENNE MAISON MAZZIOLI, DEL-TURCO
 1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS
A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r
 Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

MÉDAILLE D'OR
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
 LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"
 3 fois plus rapide que l'écriture à la main.
 La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.
 Envoi, sur demande, de prospectus, spécimen d'écriture, etc.
Wyckoff, Seamans et Benedict
 18, Rue de la Banque, Paris.

CLARK ET C^o
 Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes
CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, Succ^r
 Médailles d'Argent aux EXPOSITIONS UNIVERS. PARIS 1878 & 1889

Récompenses aux Expositions		Récompenses aux Expositions
Vienne 1867		Oporto 1865
Londres 1862		Philadelphie 1876
Moscou 1872		Melbourne 1881
Dublin 1872		Amsterdam 1883

 Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
 MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Autcuil, Paris.
 Ascenseurs Hydrauliques et autres.

SAUTTER LEMONNIER & C^{ie}
 26, avenue de Suffren, Paris
 EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
APPAREILS DE LEVAGE
 FREINS AUTOMATIQUES
 RÉGULATEURS DE VITESSE
MONTE-CHARGES
 AVEC APPAREILS DE SÉCURITÉ
 TREUILS A VAPEUR
 BRAS À GRUES
 Chèvres

ALEXIS MÉNARD SUC^r DE CONSEIL
 Rue Marcadet, 279, Paris
CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART
 ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
 Spécialités brevetées, systèmes Cairo et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
 SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.
Appareils de levage de tous systèmes
 HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
 COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
 PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS
 — MOULINS (ALLIER) —

 EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT
SPÉCIALITÉ DE STALLES ET BOXS
A ARMATURES FER FORGÉ
 PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES
 ET
 PANNEAUX FER SANS SONORITÉ
SOLIDITÉ GARANTIE
 Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — **Lettre d'Angleterre** à la Construction moderne.
La Lampe du Vrai.

La nouvelle Sorbonne.

Académie des Beaux-Arts. 2^e concours d'essai du prix de Rome dit de 24 heures.

Un atelier de peinture avec magasin de décors pour un théâtre de premier ordre.

Consultations juridiques.

Meuble d'appui.

Le diplôme d'architecte.

Concours. — Nouvelles.

DESSINS. — **Frontispice.** — Composition de M. VIGNAT, architecte.

La nouvelle Sorbonne. Plan du rez-de-chaussée. Entrecroisements du grand escalier.

Académie des Beaux-Arts. Un atelier de peinture avec magasin de décors pour un théâtre de premier ordre. — Esquisses des dix admis.

Meuble d'appui. Cadre du panneau central. — Frise de la corniche. — Colonne en porphyre. — Soubassement.

PLANCHES HORS TEXTE. — Planche 58. — Escalier de la Sorbonne. — Planche 64. — Meuble d'appui.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES MONUMENTS

Toutes les tentatives et toutes les associations qui ont pour but de protéger les monuments et les objets d'art doivent être signalées au public et encouragées. Nous avons mentionné en son temps la création à Rouen d'une société créée dans le but de veiller, par tous les moyens possibles, à la conservation des monuments et d'expertiser les objets d'art. Cette jeune société est aujourd'hui dans sa deuxième année, et le nombre des membres adhérents augmente de jour en jour.

Voici les membres du bureau pour l'année courante.

BUREAU : *Président*, Despois de Folleville (intérimaire). — *1^{er} vice-président*, Despois de Folleville (*Secrétaire général*). — *2^e vice-président*, Brunel (A.). — *Secrétaire*, Veysseyre. — *Secrétaire-adjoint*, Martin (René). — *Trésorier*, Evrard. — *Archiviste*, Fauquet.

ADMINISTRATEURS : Duchaussoy, Lecomte, E. Pelay, Fauquet jeune, Laquerrière.

Exposition d'Évreux

La Société des Amis des Arts du département de l'Eure ouvrira son exposition à Évreux, le 1^{er} juillet prochain, qui sera close le 31 août suivant.

1^o Admis : peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, sculpture, gravure et lithographie, architecture. Cadres ovales sur plans carrés, maximum 1^m75 ; sculpture, poids maximum, 150 kilog. 2^o Pour les artistes habitant Paris, dépôt, du 1^{er} au 10 juin, chez Guinchard, 11, rue Lepic. Les artistes auront là tous renseignements et notices ; pour ceux n'habitant pas Paris, expédier directement à M. Hérissey, rue Bunet, Évreux, où les œuvres doivent être rendues le 15 juin. Caisses fermées à vis. La notice doit arriver à Évreux le 1^{er} juin au plus tard, à M. Hérissey. Pour jouir de la franchise de port, il faut déposer chez Guinchard. Prélèvement de 10 % sur les œuvres vendues.

Exposition de Mulhouse

Organisée par la Société des arts de Mulhouse ; ouvrira le 8 mai 1890 et fermera le 22 juin.

1^o La Société n'admet à son exposition que les œuvres d'art des artistes personnellement invités ; 2^o frais d'envoi et de retour à la charge de la Société, petite vitesse ; la Société n'assume aucune responsabilité pour les avaries d'aucune sorte ; 3^o la Société constitue un jury d'examen et n'accepte que les œuvres d'artistes vivants et pas plus de deux œuvres par auteur ; 4^o les copies ne seront pas admises, ni les tableaux militaires des temps modernes ; 5^o cadres obligés, les ovales sur plan carré, maximum 2^m10, cadre compris ; sculpture : 100 kilos. Remise des œuvres à M. Toussaint, emballleur, à Paris, 13, rue du Dragon, ou à Mulhouse, pour la Société des Arts, à Stackler et Gilbert, commissionnaires en douane.

Avis à nos abonnés

A leur expiration, les abonnements sont continués sauf avis contraire. Pour le paiement, il sera présenté une traite sans frais le 15 du mois qui suivra le réabonnement.

Avis. — Changement d'adresse

Depuis le 1^{er} Mars, les bureaux de la rédaction de la CONSTRUCTION MODERNE, sont transférés 17, Rue Bonaparte.

FRANÇOIS COIGNET & C^{IE}

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^E S G D G
CARRELAGES

Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres

MOSAÏQUES COIGNET B^S S G D G

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.

MOSAÏQUES DÉCORATIVES

EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

3, rue des Mathurins, Paris.

USINES A ASNIÈRES (SEINE)

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

USINES DES MOSAÏQUES D'ORANGE
(Vaucluse).

MARQUE J. B. SAUNIER

Tonnettes, hexagones, octogones, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 14 fr. le mètre carré.

DIRECTION : 1, PLACE BOURSE, MARSEILLE

SIGNAUX

POUR

L'ARMÉE, LA MARINE
ET LES CHEMINS DE FER

ENSEIGNES LUMINEUSES

à l'Électricité et au Gaz

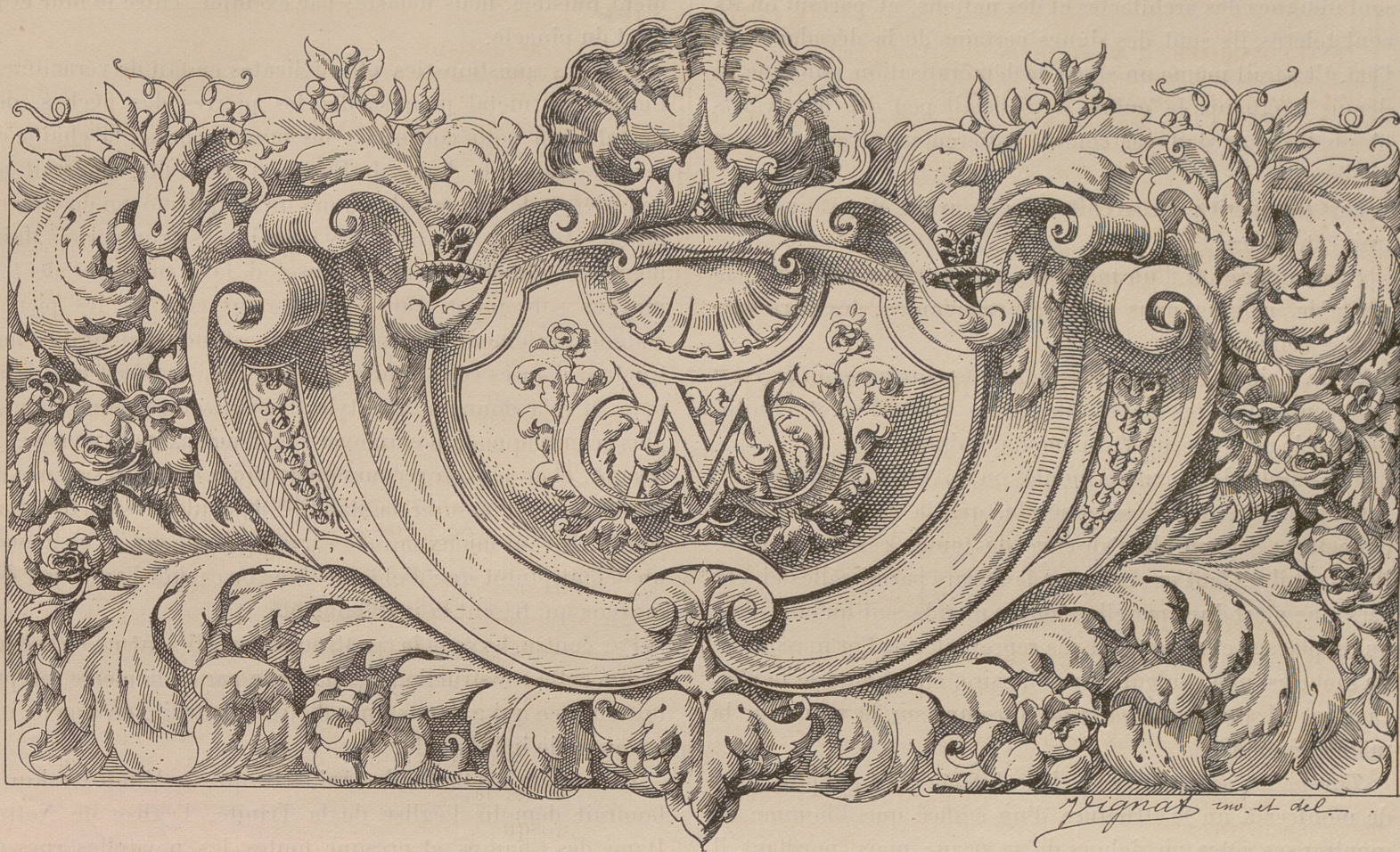
Pour PHARES, LANTERNES, MARQUISES &

DISQUES DE CHEMINS DE FER

ET DE BATEAUX, etc.

CELARD & DEBISSCHOP

10, RUE PÉTION, PARIS.



Composition de M. Vignat, architecte.

LETTRE D'ANGLETERRE A « LA CONSTRUCTION MODERNE »

LA LAMPE DU VRAI. — (Voyez page 244.)

Il serait contraire à l'esprit même de vérité de nier que dans la vie la véracité absolue n'est pas possible ; et, en lisant ce que Ruskin dit au sujet de la *Lampe du Vrai*, je m'aperçois qu'il s'est rendu compte de cette difficulté aussi bien que vous ou moi. Ce sont ses disciples ignorants, les gens du monde qui posent pour connaisseurs, les jeunes architectes à peine sortis de leur coquille, qui viennent couper les ailes des architectes expérimentés en leur prêchant le vrai, toujours le vrai, rien que le vrai.

Ruskin dit : « La vérité, cette mince ligne d'or, qui plie sous le poids de nos vertus mêmes, qui est cachée par la politique et la prudence, qui est modifiée par la bonté et la courtoisie, qui est masquée par le bouclier du courage, qui est recouverte par les ailes de l'imagination, et ternie par les larmes de la charité. Il est d'autant plus difficile de maintenir l'autorité de la vérité qu'elle a, non seulement à lutter contre nos mauvais, mais encore contre les écarts de nos meilleurs penchants. La vérité est pourtant le pilier du monde, et la moindre atteinte à son intégrité menace sa ruine complète. Celui qui sent l'importance immense de la vérité n'ira pas de gaieté de cœur courtiser le mensonge pour s'amuser. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt de la vertu que je plaide son application aux beaux-arts ; je vous ai prêché l'esprit de sacrifice dans l'art, parce que l'art en est ennobli ; aujourd'hui je vous exhorte à l'amour du vrai, parce que cet esprit sera pour vous la source de fructueuses inspirations. Rien n'est

5^e Année. — N^o 26.

plus étonnant que la puissance et l'universalité de ce principe, et la dignité ou l'avilissement de tout art, de tout acte humain est en rapport direct avec le plus ou moins de loyauté à l'esprit de vérité. On pourrait écrire un volume sur son influence dans les grandes œuvres de l'architecture, mais je dois me contenter de n'en donner que quelques exemples. »

Seulement, il faut dès le début distinguer entre fausseté et imagination.

On pourrait croire que tout le royaume de l'imagination est aussi celui de la tromperie. Non pas ! c'est le rôle de l'imagination de concevoir des choses absentes ou impossibles, et le plaisir et la noblesse de l'imagination consistent justement à les savoir et à les reconnaître comme absentes ou impossibles au moment même de leur apparente présence ou réalité. Dès que l'imagination nous trompe, elle devient de la folie. Il est nécessaire, pour notre vie intellectuelle, que nous puissions concevoir ce qui n'est pas, mais il est nécessaire aussi pour notre vie morale que nous sachions en même temps que ces choses ne sont pas. Un tableau, par exemple, place devant vos yeux une scène de la nature de façon que vous la voyiez et en jouissiez. Mais, si ce tableau est un trompe-l'œil, alors il cesse d'être de l'art.

En architecture il y a de bien plus grossières violations de la vérité, des mensonges purs et simples sur la nature des matériaux et sur la quantité de travail livré. Ces mensonges-là méritent le mépris autant que toute autre faute morale ; ils

sont indignes des architectes et des nations, et partout où ils sont tolérés, ils sont des signes certains de la décadence de l'art. Ce serait même un signe de démoralisation publique, si depuis longtemps le public se souciait peu des beaux-arts et ne les regardait pas comme entièrement en dehors de sa vie morale.

Les tromperies en architecture peuvent être rangées en trois catégories :

1° La suggestion d'un mode de construction autre que le véritable, comme dans les clefs pendantes des dernières voûtes gothiques.

2° La peinture et le traitement des surfaces de façon à représenter d'autres matériaux que les véritables, et l'imitation par le clair obscur d'ornements sculptés.

3° L'emploi d'ornements moulés ou faits à la machine.

On peut dire, en thèse générale, que la noblesse de l'architecture dépend de l'absence de toutes ces tromperies. Pourtant il ne faut pas compter la dorure parmi celles-ci, car personne n'est dupé par elle ; tout le monde sait qu'elle n'est qu'un placage et ne prétend pas représenter de l'or massif. En un mot c'est une couleur. Au contraire, en bijouterie le placage est vil, justement parce qu'il trompe sur la nature de la matière employée.

Tromperies de structure. — L'architecte n'est pas plus tenu de montrer à nu la structure d'un édifice que l'homme de montrer ses côtes en dehors de sa peau ; mais, pourtant, il faut qu'un édifice, tout comme l'homme, laisse deviner son vrai mode de construction.

Il y a pourtant une déception qui est essentielle à l'existence de l'architecture gothique. Lorsque nous voyons les grêles piliers qui montent jusqu'aux voûtes pour se ramifier en nervures, ils nous semblent posséder comme les arbres une force élastique de la racine aux branches capable de supporter le poids de leurs rameaux. Grâce à cette illusion, le spectateur ne se doute pas que ces voûtes ont un poids et une poussée en dehors qui culbuteraient l'édifice, sans l'aide de contreforts extérieurs qu'il ne voit pas. Est-ce une tromperie ? je ne le crois pas ; je crois que c'est seulement un appel légitime à l'imagination. Puisque le spectateur n'a généralement aucune idée de la poussée des voûtes et des précautions qu'il faut prendre pour y résister, ce n'est pas une tromperie que de lui cacher les moyens de résister à ces poussées qu'il ne connaît pas.

Garde à toi ! Jean Ruskin, tu donnes là un terrible croc en jambe à ton principe de véracité ; car tu comprends l'honnêteté comme à Sparte où le voleur était estimé, mais la maladresse de se faire prendre était punie.

Parmi les tromperies de structure, il faut ranger les prétentions de structure ; je veux dire l'introduction des membres qui semblent avoir une fonction à remplir, mais qui n'en ont pas. Un des plus nombreux exemples de ce genre de tromperie sont certains arcs-boutants qui sont purement décoratifs et ne contrebutent aucune poussée. Au lieu d'être rigides et fermes, ces arcs-boutants deviennent comme ceux de la lanterne de Saint-Ouen, des lignes sinueuses aussi capables de résister à des poussées que des roseaux ! Puis ils s'attachent à l'endroit où leur poussée serait, si elle existait, non seule-

ment nuisible, mais néfaste ; par exemple, entre le mur et le haut du pinacle.

Une des questions les plus délicates en fait de véracité est l'usage du métal pour sceller les pierres des flèches, des pinacles, ou pour consolider les murs, comme la chaîne de fer qui entoure le dôme de Florence. Peut-être pourrait-on considérer alors le métal comme un simple moyen de cimentation, et, dans ce cas, il n'y aurait pas tromperie. Mais, même en admettant cette excuse, il faut employer de tels moyens sobrement, car le spectateur conçoit les pierres comme seulement juxtaposées et il estime le talent du constructeur d'après cette donnée. Il sera donc toujours plus honnête, et cela donnera un style d'architecture plus mâle et plus scientifique, de n'employer rien d'autre que la pierre et le ciment, et de n'avoir recours qu'au poids et à la résistance de la pierre pour assurer la stabilité de toutes les parties d'un édifice. Il vaut mieux faire le sacrifice d'une grâce, ou avouer un défaut, plutôt que d'obtenir l'une ou cacher l'autre par des moyens qui frisent la malhonnêteté.

Par contre, lorsque la construction est elle-même en métal, et que cette construction est masquée par de la pierre, ou par une surface qui a l'apparence d'être construite en pierre, il y a tromperie indubitable.

Pour obéir à cette loi du vrai, telle que la définit Ruskin, il faudrait démolir l'église de la Trinité, l'église de Notre-Dame des Champs, et presque toutes les nouvelles rues de Paris. C'est dur !

Tromperies de surface. — Celles-ci consistent à suggérer une matière autre que celle qu'on emploie, comme lorsqu'on peint le plâtre pour lui donner l'apparence du marbre. Dans cette catégorie se range aussi la peinture trompe-l'œil qui imite des ornements en relief. Mais avant de condamner, il faut distinguer ; car ces choses ne sont mauvaises que lorsqu'elles cherchent vraiment à tromper.

Ainsi la voûte de la cathédrale de Milan est décorée de réseaux et rosaces dont le relief n'est dû qu'au travail du pinceau ; et bien des spectateurs s'y sont laissé prendre et ont cru que c'était un ouvrage sculpté. C'est là, cela va sans dire, une grossière fraude qui enlève beaucoup de la dignité de l'édifice.

Le plafond de la chapelle Sixtine a beaucoup d'architecture peinte qui accompagne les figures de ses fresques, et l'effet est, au contraire, une augmentation de dignité.

En quoi git la différence ?

Principalement en deux points : 1° L'architecture est si intimement unie aux figures, qu'on sent que les deux sont également peintes, et il n'y a pas de tromperie produite. — 2° C'est qu'un aussi grand peintre que Michel-Ange ne peindra jamais assez mal pour produire un trompe-l'œil.

Mais il y a des cas beaucoup plus délicats à distinguer. Par exemple, dans la Camera di Corregio à Parme, la voûte est couverte de treillages de vigne, avec des groupes d'enfants regardant à travers les trouées du feuillage. Personne n'est trompé, on voit bien que c'est de la peinture. Mais le réalisme même du sujet indique une tendance à produire un trompe-l'œil, et par cela même, cette décoration n'a aucune dignité architecturale.

Par contre, dans le dôme de Parme, le même artiste a représenté l'Assomption avec une telle puissance d'illusion que la voûte disparaît, et l'on voit à sa place les cieux ouverts jusqu'au septième ciel, remplis de nuées d'anges. Est-ce mal? Non pas! car le sujet même exclut toute possibilité de déception.

Lorsqu'il s'agit de simulations de matière ou d'ornement faites par le peintre en bâtiment, nous n'avons plus beaucoup de peine à nous décider. Ces simulations-là sont toujours viles et sans excuse.

La simulation de la matière n'est pas seulement faite au moyen de la peinture, mais au moyen du placage ou du revêtement. C'est là un mode de décoration employé dans quelques-uns des plus magnifiques édifices du monde. Là encore on peut dire que, s'il est bien évident que le placage n'est qu'un revêtement et n'a pas la prétention d'être du massif, on peut considérer le placage comme une vaste mosaïque, un genre plus durable de décoration peinte. Pourtant, je crois que le massif est préférable, et, qu'en raison des principes du sacrifice et du vrai, il vaut mieux être sobre d'ornementation que de diminuer la valeur intrinsèque et la véracité de notre ouvrage.

Pour répondre au désir de Ruskin, il faudrait démolir tous les édifices en pierre à Londres; car la pierre ne forme ici qu'un mince revêtement de 15 à 20 centimètres, tout en ayant l'air d'être du massif. Du reste, le plaidoyer de Ruskin en faveur du vrai a mis en honneur l'usage de façades en briques sans revêtement de stuc ou de pierre, et nous a doté d'une architecture bourgeoise vivante et intéressante.

Le dernier genre de tromperie que nous avons à blâmer, c'est la substitution d'ornements moulés ou faits à la machine aux ornements qui sont faits à la main, c'est-à-dire la tromperie sur le genre d'ouvrage.

Les ornements ont deux sources distinctes d'effet. L'une est leur beauté abstraite, et l'autre le sacrifice de travail et de peines qu'ils supposent. La moindre touffe d'herbe qui croît entre les interstices de la pierre a plus de beauté naturelle et plus de finesse que la sculpture la plus travaillée. L'intérêt que l'ornement éveille en nous, l'impression que nous produit la richesse de ses formes, quoique mille fois moins riches que celles de la fleur sauvage, l'admiration que nous cause la délicatesse du travail quoique un million de fois moins délicat que la mousse, sont dus à la conscience que nous avons que cet ornement sculpté est le produit de la pauvre maladroite créature humaine.

Donc, se servir d'ornements faits à la machine est un mensonge inexcusable. Vous vous servez de quelque chose qui a l'air d'avoir une valeur qu'elle n'a pas; qui prétend être le résultat de peines qui n'ont jamais existé; votre ornement est une fraude, une vulgarité, une impertinence et un péché. Jetez-le à terre, réduisez-le en poussière, laissez plutôt sa place vide sur le mur ébréché; car vous ne l'avez pas payé, vous n'y avez nul droit, vous n'en avez pas besoin. Personne n'a besoin d'ornements, mais tous ont besoin d'honnêteté. Laissez vos murs aussi nus qu'une planche, faites-les de boue et de paille, s'il le faut, mais ne les crépissez pas de mensonge.

Il va sans dire que ceci ne s'applique qu'aux ornements dont le but est de tromper, mais non aux briques moulées, dont c'est la nature même que d'être moulées, ni à la fonte soit de bronze, soit de fer, qui ne trompe personne. Mais, tout de même, rappelez-vous que toutes ces choses n'ont de valeur qu'en raison directe de l'impression que la main de l'homme y laisse. Pour ma part, je crois que rien n'a plus contribué à la détérioration du goût que nos ornements en fonte, et nous ne pourrions trop tôt reprendre l'usage du fer forgé, avec la vie que l'artiste lui imprime à chaque coup de marteau.

Ce vœu de Ruskin a été exaucé, et il est impossible de trouver aujourd'hui en Angleterre un client qui permette à son architecte l'usage de la fonte. Car sachez bien que c'est surtout le client auquel s'adresse Ruskin.

Il y a une défaillance à l'esprit du vrai qui, sans pouvoir être taxée de tromperie, a exercé néanmoins une influence néfaste sur l'art; je veux dire l'expression fautive des qualités de la matière ou du genre de structure employé. C'est à cette perte de l'esprit du vrai qu'est due, peut-être, la déchéance du style gothique.

Prenons par exemple le détail des fenêtres. D'abord on se contente de faire dans l'épaisseur du tympan une percée en forme de trèfle ou de quatrefeuille. On agrandit toujours de plus en plus cette trouée, et l'on finit par s'apercevoir que la pierre qui divise les jours a une forme intéressante. Jusque là on n'avait pensé qu'à la percée de lumière, l'étoile lumineuse produite; mais, alors, on se met à faire entrer en ligne de compte l'encadrement de cette percée, et, pendant 50 ans, l'architecture gothique étudie également la percée et son contour. Puis vient la tentation de faire admirer l'habileté technique du constructeur; et les meneaux s'amincissent et suivent des lignes onduleuses, de telle façon que la pierre semble ductile et molle, et a l'air de savoir se plier, se recourber de mille façons au gré de l'architecte. Tricherie habile, poétique, pardonnable même, mais qui n'en a pas moins ôté toute dignité à l'architecture où elle se manifeste.

Ce désir de faire prévaloir l'habileté technique au-dessus du sentiment du vrai fut aussi l'origine de l'interpénétration des moulures qu'affectionne le gothique allemand. La pierre y est traitée comme une matière aussi molle que du beurre, à travers laquelle on peut faire passer divers membres d'architecture; tantôt ce sont des moulures qui se traversent, tantôt ce sont des piliers placés l'un dans l'autre et dont les angles percent mutuellement leurs surfaces; et pour arriver à ces effets stupides, les architectes ont déployé un talent technique inouï.

L'admiration pour ces sortes de choses ressemble à l'admiration des natures basses pour les habiles tricheries, pour les tours de passe-passe; et devant un tel esprit, l'idéal s'envole. Aussi, après avoir péniblement gravi les hauteurs sublimes du gothique du XIII^e siècle, les architectes, attirés par les splendeurs d'un soleil couchant, ont continué leur route, et sont redescendus dans les ténèbres de la plaine où leur art a trouvé son tombeau. Tel est le résultat de l'oubli de la *lampe du vrai*.

Que Ruskin prêche de pareils principes au monde, c'est fort

bien. Nous autres architectes, nous ne pouvons qu'approuver. Mais, tant que nos clients ne se seront pas amendés, tant qu'ils seront les esclaves d'une sottise vanité, tant qu'ils préféreront l'apparence au vrai, le faux marbre au plâtre, nous sommes incapables de réformer notre art, car, malgré l'avis de Voltaire, il nous faut vivre. Il n'en est pas moins vrai que la grande majorité des architectes aime le vrai autant que Ruskin, et verrait avec bonheur quelque grand écrivain, quelque grand orateur venir convertir les foules à la religion de l'honnêteté en toutes choses. Et, pour cette croisade, nul sol n'est plus propice que la France, où réside le peuple le plus sincère, le plus exempt d'affectation qui soit au monde.

Lawrence HARVEY,
Membre de l'Institut des architectes britanniques,
ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Paris.

LA NOUVELLE SORBONNE

PLANCHES 7, 58 ET 59.

(Voyez page 292 et planche 58.)

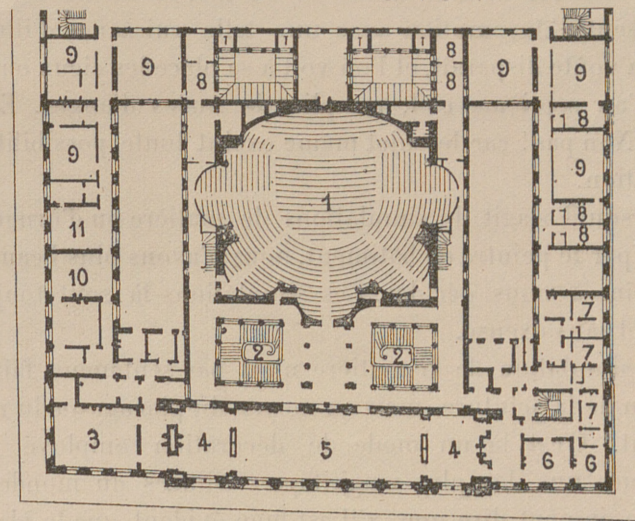
Le grand vestibule de la nouvelle Sorbonne, si bien accusé en façade sur la rue des Écoles, par cinq arcades et par deux portes latérales percées dans le soubassement (pl. 7), ce vestibule donne accès, par trois arcades intérieures à la cage du grand escalier — ou mieux des deux escaliers conduisant aux grandes salles du premier étage (salle du Conseil académique et salles des commissions) ainsi qu'au premier étage des tribunes du grand amphithéâtre et aux appartements du recteur de l'Académie.

Si nous disons « deux grands escaliers, » au lieu d'un seul, c'est qu'en effet il y a bien, ici, deux cages distinctes dont chacune, éclairée par un plafond vitré, contient un escalier complet indépendant de son vis-à-vis. Au rez-de-chaussée, c'est comme un second vestibule qui sépare les deux cages; et, au premier étage, une sorte de pont est jeté entre les deux paliers d'arrivée sur une voûte percée d'un œil ou *oculus* ovale destiné à éclairer, en second jour, le vestibule du rez-de-chaussée.

Quoi qu'il en soit, ces deux escaliers symétriques se développent avec élégance, entre les murs à bossages unis du rez-de-chaussée (pl. 58).

Eclairés, d'en haut, par les plafonds vitrés portés sur l'entablement d'un ordre de colonnes corinthiennes formant galeries ouvertes au pourtour; disposés « à la française » et rappelant, en double, l'escalier de la Cour de cassation de feu Duc qui, lui-même, s'était inspiré des beaux escaliers français du XVII^e siècle: ces degrés et leur enveloppe gracieuse sont des morceaux de maître. On retrouve là toutes les hardiesses et les ingéniosités de la stéréotomie — ou, plus simplement, du « trait de coupe » — mises au service de la forme; l'effort de la science pratique enveloppé, adouci mais non déguisé, sous les richesses et les élégances d'une architecture de bon goût. L'art et la raison — non la « rationalomanie » — trouvent, ici, leur compte, se combinant pour vaincre les difficultés, résoudre un problème de structure, sous les espèces de la chose la plus naturellement venue,

Plan du premier étage (fig. 1).



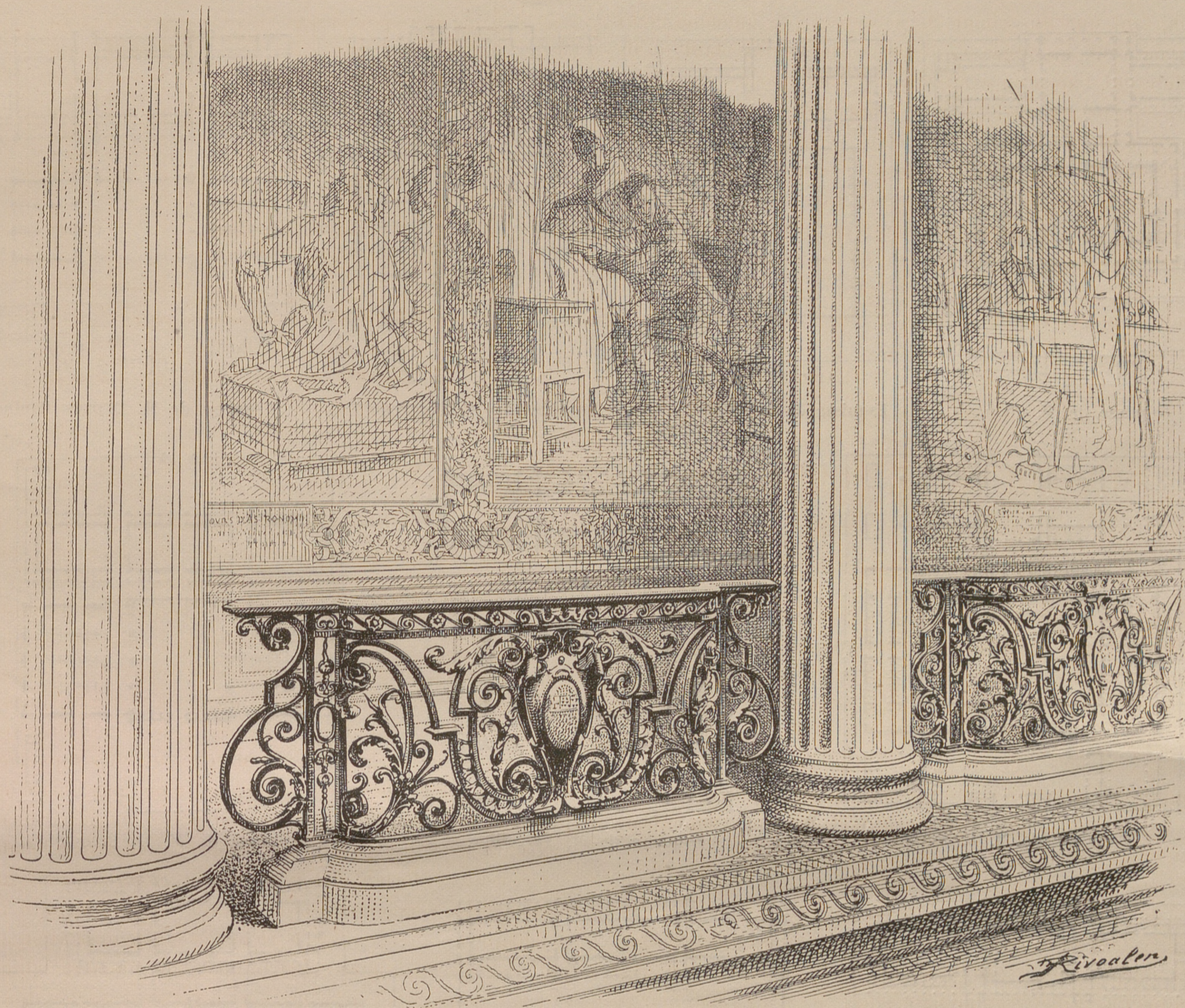
1. Amphithéâtre. — 2. Grand escalier. — 3. Salle à manger. — 4. Salles de commissions. — 5. Salle du conseil. — 6. Salons. — 7. Chambres. — 8. Cabinets. — 9. Salles de conférences. — 10. Bibliothèque. — 11. Salle de lecture.

en apparence. C'est bien de l'art français, élevé, spirituel, à force de se rapprocher d'une simplicité que des esprits tourmentés qualifieraient du nom de bonhomie.

Les niches en cul-de-four, sortes de petites grottes dont on pourra réveiller l'ombre par des fleurs en jardinière, enfoncements décorés, formés sous les paliers de repos et les rampants de chaque escalier; les voûtes en forme de plafonds concaves ornés de compartiments moulurés, sculptés, voûtes appareillées sous les dernières volées de marches qu'elles supportent, en retombant sur les culs-de-four; les limons au profil robuste, puissant, portés sur des arcs d'une structure aussi hardie que l'exécution en est parfaite et l'aspect tranquille; l'étalage « cossu », confortable et gracieux des marches dansantes, convergeant vers le noyau de la volute du limon, au départ de chaque escalier; enfin les richesses d'ornementation et la note colorée, lumineuse, fournie par une rampe métallique, en fer forgé, poli, et en bronze: ces diverses caractéristiques, nobles et aimables qualités inspirées du style de notre architecture française à la fin du XVII^e siècle, nous font regretter la brusque interruption de ce principe d'harmonie calme et d'unité, à la partie la plus éclairée, la plus en vue de ces cages jumelles, aux plafonds vitrés qui les recouvrent.

Là, en effet, sur l'entablement de l'ordre corinthien du premier étage, au lieu d'une ample et belle voussure, qui eût racheté la transition entre la partie verticale en pierre et le vide des surfaces d'éclairage, sur cet entablement repose une couverture qu'on dirait provisoire: c'est-à-dire d'énormes châssis vitrés rectangulaires et partagés par des meneaux rectilignes tout comme le serait un simple plafond d'atelier industriel, ou même le vulgaire abri vitré d'une couche à primeurs maraîchères. En un mot, le premier étage des cages d'escaliers de la Sorbonne n'a pas l'air d'être achevé: En attendant des ressources financières futures, l'architecte semble avoir posé, sur ledit entablement corinthien, un châssis quelconque, décoré avec décence mais, aussi, avec la plus stricte économie de main-d'œuvre; laissant, ainsi, libre carrière à l'imagination de ceux qui voudront se figurer l'achèvement de ces beaux morceaux d'architecture dans le goût de ce qui existe. Actuellement ces galeries à colonnade corin-

NOUVELLE SORBONNE. — Entrecolonnements du grand escalier (fig. 2).



thienne, ouvertes sur deux cours vitrées, font l'effet de deux atriums modernisés — surtout si on les voit du premier étage, et sans regarder le vide des escaliers. Est-ce bien là ce qu'a voulu l'auteur ?

Hormis cette impression d'ensemble et notre réserve touchant la fermeture trop rudimentaire de ces cages si intéressantes par l'ordonnance et le caractère élevé de leur architecture; à l'exception de quelques inutilités décoratives, telles que le cartel agrémenté de lauriers qui se trouve, comme piqué, au nu de l'arc portant la rampe métallique de chaque palier d'arrivée, au premier étage, et aussi peut-être, les cartouches rapportés aux angles rentrants de l'entablement corinthien : on ne trouve plus qu'à louer dans les proportions, les profils et les divers détails, si bien étudiés, de cette partie de la nouvelle Sorbonne.

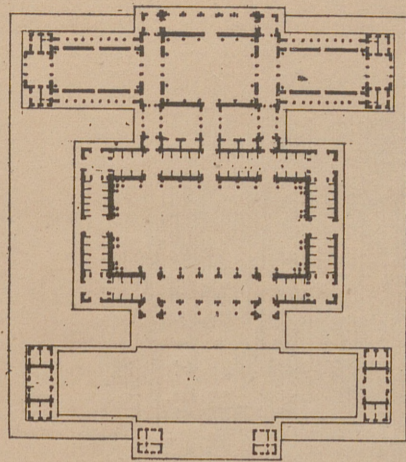
Quoi de plus aimable, par exemple, que ces appuis en corbeille (fig. 2) dressés, dans les entre-colonnements, sur des socles en pierre agréablement moulurés, chantournés, pour y servir de garde-corps et d'accoudoirs ? Ici, l'isolement du motif répété dans les diverses parties, droites ou rampantes de la rampe d'escalier, en font valoir la brillante composition

et l'étude délicate : C'est là de belle ferronnerie ou, plutôt, de l'orfèvrerie monumentale, éminemment décorative. C'est de la main d'œuvre et de l'argent bien placés. Ce travail très artistique meuble cet intérieur assurément mieux que ne réussit à le faire la peinture expéditive dont on a garni les surfaces de murs des galeries ouvertes au pourtour des cages. Supposons, un instant, une rampe ou balustrade en pierre de taille, aussi richement décorée qu'on le voudra : l'effet piquant, la note colorée, la traînée étincelante des rampes et des balcons métalliques disparaîtrait, pour faire place à une monotonie que ne pourraient réveiller les images naturalistes dues au pinceau de nos peintres d'histoire moderne.

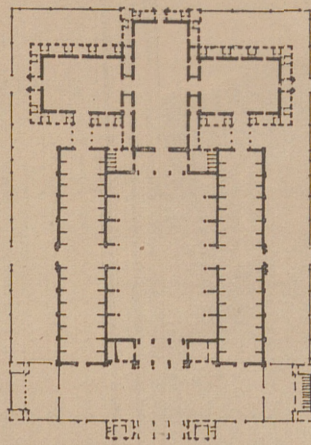
Cependant, à l'occasion de l'inauguration de cet édifice considérable, on a beaucoup disserté, dans la presse quotidienne, sur les splendeurs de la nouvelle installation : La grande toile de M. Puvis de Chavannes et les « illustrations » murales de ses jeunes confrères ont fait, avec les noms glorifiés de ces artistes « bien connus », tous les frais d'une critique uniformément laudative (1). N'est-il point juste que nous causions,

(1) Même en un document officiel, sorte de « souvenir littéraire » et

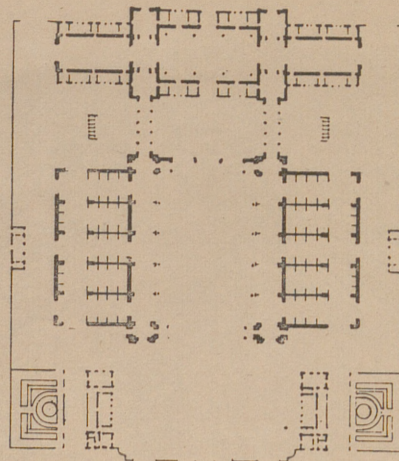
Un atelier de peinture avec magasin de décors pour un théâtre de premier ordre.



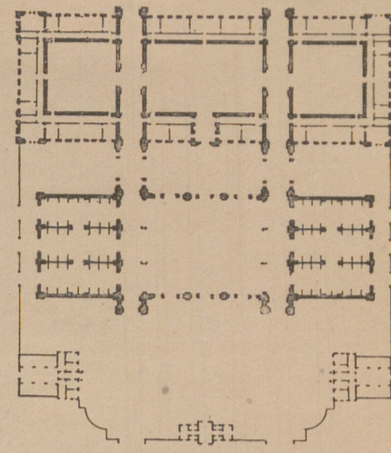
Esquisse de M. Bion.



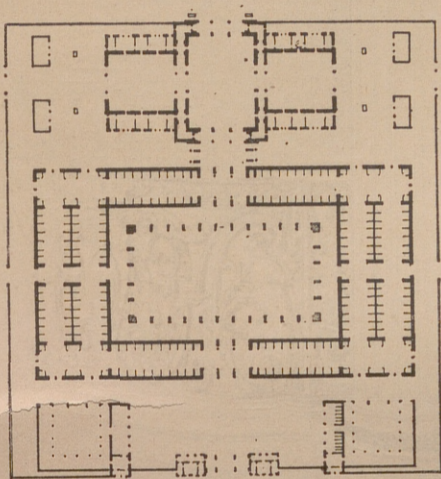
Esquisse de M. Bossis.



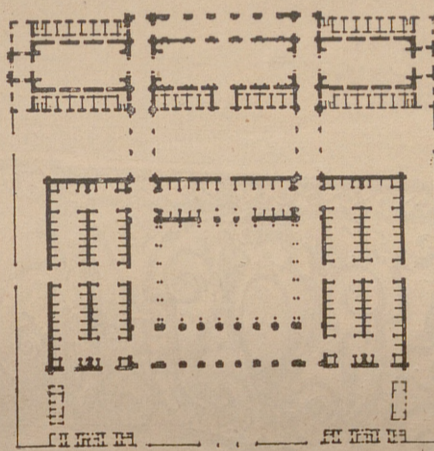
Esquisse de M. Pontremoli.



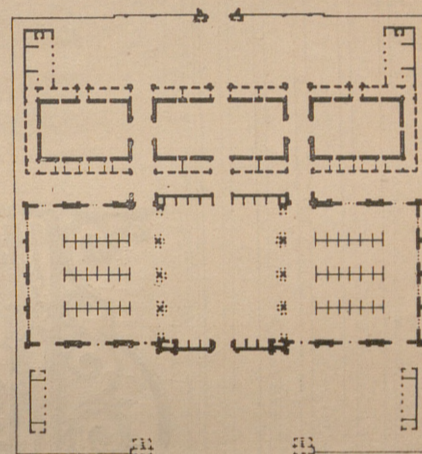
Esquisse de M. Marius Paulme.



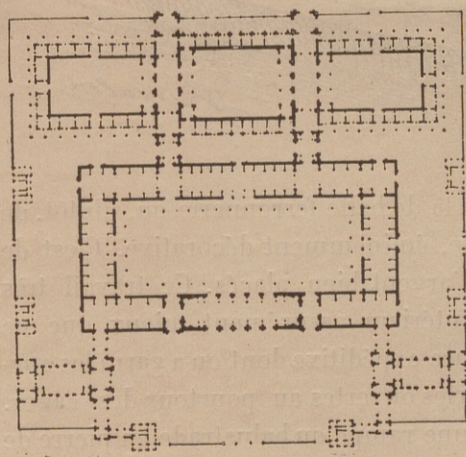
Esquisse de M. L. Sortais.



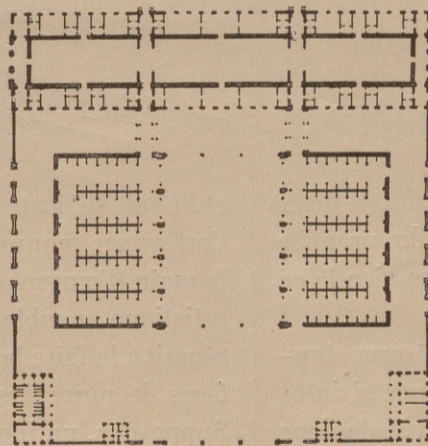
Esquisse de M. Varcollier.



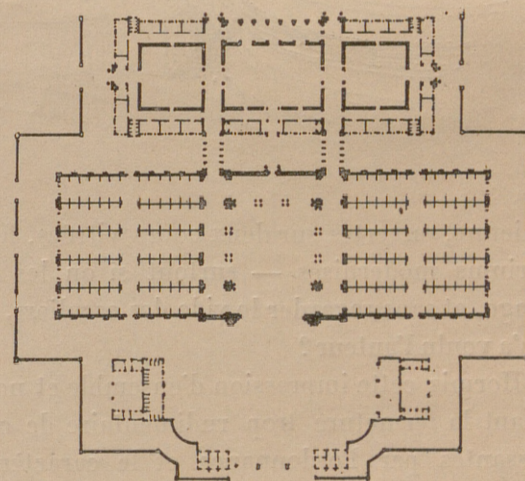
Esquisse de M. G. Pradelle.



Esquisse de M. Louvet.



Esquisse de M. Eustache.



Esquisse de M. Despradelle.

surtout ici, de ce que l'on oublie toujours dans les grands « carrés de papier » dont se plaignait si amèrement l'immortel Balzac : que nous essayions d'apprécier, tout en les discutant, l'œuvre et le talent hors ligne de notre confrère M. Nénot ?

En un prochain article il sera question du grand amphithéâtre dont la planche 59 contiendra une vue perspective.

(A suivre.)

E. RIVOALEN.

graphique, livre commémoratif édité aux frais du Ministère de l'Instruction publique et offert à tous les invités présents à l'inauguration, il est question de tout... excepté de l'architecte du monument. On reconnaît bien là le rustique « sans-façon » de la bureaucratie, habitée à faire remonter au chef de file politique la paternité et le

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

La façade d'un théâtre d'Opéra-comique était le sujet du programme proposé par l'Académie des Beaux-Arts (section d'architecture), pour le concours éliminatoire de 12 heures. Les résultats de ce premier essai jugé, le 12 mars, à l'Ecole des Beaux-Arts, par la commission de l'Académie, ont permis aux élèves dont les noms suivent, de prendre part au concours

mérite de tout ce qui se fait administrativement. Pour eux, comme pour le public qu'ils renseignent, l'auteur de la Sorbonne c'est... le ministre compétent.

de 24 heures : MM. Bauhain, Berger, Bion, Chiffot, Collin, Dalmas, Depertthes, Duquesne, Fournier, Garnier, Hannotin, Héraud, Lefebvre, Lonfils, Patouillard, Recoura, Rey, Simon, Tronchet et Varcollier, sont donc montés en loge pour le « concours de nuit » du vendredi matin 14 mars, au samedi matin.

Persistant dans la voie toute moderne que dénotent, depuis quelque temps, les programmes académiques, la section d'architecture demandait cette fois, aux vingt concurrents ainsi triés :

UN ATELIER DE PEINTURE AVEC MAGASIN DE DÉCORS POUR UN THÉÂTRE DE PREMIER ORDRE.

On sait qu'au nombre des précautions imposées contre le danger d'incendie aux directeurs de théâtre, figure l'obligation de dépôts, en un lieu complètement isolé du théâtre même, de tous les décors non indispensables aux pièces en cours de représentation. Tout naturellement, l'atelier de peinture pour les réparations, les modifications ou l'établissement des décors nouveaux, et un atelier de menuiserie pour l'exécution des armatures ou châssis, ces deux locaux ne peuvent être éloignés des magasins de dépôt.

L'établissement en question devait comprendre deux parties, reliées entre elles mais parfaitement distinctes, savoir :

- 1° L'atelier de peinture et ses dépendances.
- 2° Les magasins de décors et leurs dépendances.

La première partie, située à l'arrière du plan d'ensemble, eût compris :

Un atelier de forme rectangulaire disposé pour la peinture des décors, et mesurant 1,500 mètres de superficie au moins.

Un second atelier de peinture dont la surface n'eût été que de 800 à 1,200 mètres.

Enfin un atelier de menuiserie de mêmes dimensions que le précédent.

Ces locaux, éclairés d'en haut, devaient être entourés par une suite de pièces affectées, pour la peinture, à des dépôts, à des cabinets de décorateurs, à des salles des esquisses, etc., et pour la menuiserie, à des cabinets de chefs menuisiers et machinistes, des dépôts de bois et d'autres marchandises, de petites forges, etc.

Des sorties directes sur l'intérieur devaient être ménagées pour ces trois ateliers, qui devaient communiquer, entre eux, par de larges et hautes baies facilitant l'échange des châssis d'un atelier à l'autre.

Pour juger de l'effet des toiles étendues à terre, suivant l'usage des peintres de ce genre, des galeries ou balcons et des ponts-volants auraient permis aux artistes de voir leur travail à des points de vue divers et suffisamment éloignés du « plan du tableau ».

La seconde partie du programme — le magasin de décors — devait comprendre une cour couverte en forme de « hall » puis deux ou plusieurs magasins comportant, ensemble, environ 200 mètres de développement en longueur, sur 12 ou 15 mètres de largeur. Entre les baies d'éclairage ou de communication, les parois des murailles de ces magasins auraient été occupées par des logettes de 5 mètres de profondeur sur 3 mètres de largeur; les cloisons séparatives de ces compartiments devaient monter jusqu'au plafond des magasins.

Une grande cour d'entrée devait fournir un accès, direct autant que possible, aux magasins. Des deux côtés de cette cour devaient être des bâtiments contenant, d'une part, des remises pour six chariots, de l'autre, des écuries pour douze chevaux; puis une remise pour la pompe à incendie; des magasins de combustibles, etc.; enfin, en avant, un ou deux pavillons ou loges de concierge.

Le tout ensemble devait être compris en un terrain dont la plus grande dimension était fixée à 200 mètres.

En résumé : trois grands ateliers, entourés de pièces ordinaires, devaient occuper l'arrière du plan d'ensemble. Au milieu de ce plan un grand hall pour la manœuvre des châssis, des toiles de décors; puis des magasins à compartiments s'ouvrant largement sur ce hall, comme des remises de voitures sur une cour abritée. Les chariots, en effet, devaient pouvoir entrer, tout chargés, en ce hall servant de vestibule aux magasins comme aux ateliers. Ceux-ci, néanmoins, devaient être facilement accessibles du côté du hall, mais s'en trouver isolés, afin qu'en cas d'incendie on pût « faire la part du feu ».

Pour la même raison, le hall devait séparer, en deux parts, les magasins à décors et s'ouvrir largement sur la cour d'arrivée.

Deux partis assez tranchés, — non pas tant sur l'ensemble du plan (divisé en deux portions assez distinctes, avec la cour en avant), que sur la disposition des magasins et du hall — deux partis principaux distinguaient les esquisses de 24 heures.

Dans les unes, le hall, entouré de bâtiments contenant les magasins et formant un quadrilatère, se trouvait fermé de tous côtés, avec des passages étroits, *guichets* d'entrée et de sortie. Une galerie en forme de cloître entourait, même, quelques-uns de ces halls qui, avec leurs magasins en galerie continue, eussent convenu à une bibliothèque ou à un musée et non pas à un dépôt d'immenses châssis.

Dans les autres esquisses, à droite et à gauche du hall, très ouvert sur la cour d'arrivée, se trouvaient les magasins, profonds, parallèlement disposés par groupes de deux ou trois : c'était comme des « tiroirs » où l'on aurait pu, par de grandes et hautes portes à battants brisés, introduire, tout debout, les décors revenant du théâtre ou sortant des ateliers voisins.

Larges accès, communications faciles entre les ateliers, les magasins et le hall, entre ce dernier, centre des manœuvres, et la cour d'arrivée: telles étaient les qualités de ce deuxième parti, celui du plan « à tiroirs » opposé au parti du plan « à cloître vitré », emprisonné par une ceinture de magasins fermés.

Dire que de l'adoption de l'un de ces deux partis par l'un ou l'autre des concurrents devait décider de la « montée en loges », ce serait négliger une des considérations sur lesquelles l'Académie devait appuyer son jugement : c'est-à-dire le plus ou moins de mérite intrinsèque de chacun des concurrents; l'*acquit* dont peut justifier un habitué des grands concours de l'Ecole ou de l'Académie des Beaux-Arts; les titres que lui confèrent sa persévérance et ses succès antérieurs en cette lutte, aussi noble que désintéressée au point de vue pécuniaire.

C'est là ce qui justifierait la suppression actuelle de l'*anonymat* des projets, au moins pour ces concours où la question

d'*individu* peut entrer en ligne de compte avec le fait de la justesse d'invention pour contribuer aux décisions du jury.

A l'école, autrefois, les concurrents ne pouvaient signer leurs dessins, esquisses ou rendus; mais on avait des « marques de fabrique » auxquelles le maître reconnaissait les produits de ses disciples pour les recommander à l'attention des jurés ses amis, et les défendre, au moment opportun, par un chaud plaidoyer. Aujourd'hui, c'est plus franc : chacun signe ouvertement son œuvre.

L'exposition des esquisses de 24 heures ayant eu lieu avant le jugement, nous n'avons pu jeter qu'un coup d'œil général sur l'ensemble des 20 compositions; parmi lesquelles sont à citer : celle de *M. Louvet*, dont le plan, bien indiqué, dénotant une longue expérience de ces « grandes machines », n'offrait pas assez de communications faciles entre les différents locaux qui le composaient, et dont le *hall*, fermé par un quadrilatère, eût mieux convenu à un musée, à une bibliothèque ou à une maison de banque qu'à un magasin de décors; les dépendances de sa cour d'arrivée, écurie, remises, etc., se disposaient fort bien.

M. Sortais, avec le parti *quadrilatéral*, avait des magasins doubles aux deux extrémités de son hall *cloîtré* et une disposition assez embarrassée pour le mouvement des décors. Mais les deux parties distinctes du plan — ateliers et magasins — se trouvaient bien reliées par de larges passages.

M. Despradelle se distinguait par le parti commode et caractéristique des magasins en « tiroirs », locaux disposés des deux côtés d'un hall ouvert, dans toute sa largeur, sur la cour d'arrivée. Celle-ci, d'ailleurs, se trouvait fort agréablement encadrée par ses dépendances.

Une manœuvre difficile, des passages étroits, constituaient le défaut du plan de *M. Heubès*, dont les magasins très fermés entouraient le hall.

Très simple, d'un usage pratique, pouvait être l'établissement projeté par *M. Huguet* : de chaque côté d'un hall carré, quatre magasins profonds, parallèles, avec des communications faciles entre le hall et les locaux environnants.

M. Morice avait trop de portiques et pas assez de magasins. Le hall de *M. Marcel* était entouré d'un cloître inutile.

Le plan bien tenu, énergiquement indiqué de *M. Normand* (fils du nouveau membre de l'Institut, M. Alfred Normand), avec ses gros murs percés de rares mais très larges baies de communication, ce plan n'avait qu'un défaut : ses deux grands magasins aussi grands que le hall qui les devait desservir étaient trop fermés sur celui-ci : cela semblait faire trois halls égaux.

Avec le parti *commode* des magasins « à tiroirs » sur le hall, et des communications facilitées par de larges passages, *M. Pontremoli* avait trop fermé ses magasins sur leur vestibule naturel, le hall.

M. Pradelle avait donné à son établissement un caractère industriel, économique; il avait largement ouvert ses passages : c'était très bien, très pratique.

M. Mauber ouvrait bien ses magasins et les mettait en communication facile et directe avec les ateliers et l'extérieur. Mais pourquoi avoir étranglé le passage entre le hall et les ateliers? C'était là un point de liaison indispensable à tenir

très ouvert entre les deux parties principales du plan : — c'était donc une bonne idée mal exprimée.

M. Umbdenstock et *M. Simon* avaient, l'un et l'autre, un hall ouvert sur toute la longueur, du côté de l'arrivée, mais entouré sur ses trois autres côtés de magasins qui le sépareraient complètement de la partie postérieure du plan : le hall ainsi tournait le dos aux ateliers.

Un hall, entouré de trois côtés par des magasins trop fermés, et tournant le dos, cette fois, à l'entrée; un hall communiquant bien avec les ateliers, mais pas assez avec la cour : c'était le plan de *M. Deperthes*.

Un projet bien caractérisé et fort goûté de certains connaisseurs — non encore académiciens — était celui de *M. Duquesne* que nous regrettons de ne pas voir monter en loge : c'était le parti à « tiroirs » des deux côtés du hall, bien ouvert; circulations larges, commodes; indication de baies et de compartiments bien disposés pour le mouvement des grands châssis de décor : c'était bien là un plan de magasin théâtral, non un musée ni une bibliothèque comme le montraient les esquisses de plusieurs autres concurrents.

Mais voici le résultat du jugement rendu le 15 mars, à midi, sur ces esquisses du deuxième essai :

Sont montés en loge pour le concours définitif du Grand Prix d'architecture : *MM. Eustache, Pontremoli, Louvet, Pradelle, Despradelle, Sortais, Paulme, Varcollier, Bossis* et *Bion*.

Bon courage à ces vaillants, nouveaux ou anciens « logistes », dont la *Construction moderne* publie aujourd'hui, en croquis, les esquisses de 24 heures, en attendant l'exposition des projets du Grand Prix.

Le sujet du programme du *concours définitif*, sur lequel sera décerné — ou non comme l'an passé — le Prix de Rome, ce sujet est non seulement moderne, mais tout d'actualité : *Un monument à Jeanne d'Arc*, une sorte de but monumental pour les pèlerinages patriotiques qu'on suppose devoir s'organiser sous l'influence de l'ardente propagande dont un prélat français a pris l'initiative. Nous donnerons bientôt un résumé de ce document académique.

UN ANCIEN.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Jambe étrière.

Deux propriétaires ont à Paris, l'un M. A..., une maison sur la rue composée d'un rez-de-chaussée, sur caves, et de quatre étages; M. B..., son voisin possède le terrain contigu à la susdite maison de M. A...

La maison A n'a pas de jambe étrière.

M. B... construisant une maison et l'adossant sur le pignon de la maison A, est obligé, pour obéir aux règlements de voirie, de faire une jambe étrière et entend que son voisin M. A... lui en rembourse la moitié de la valeur; M. A... refuse, bien entendu, prétendant que sa maison, quoique n'ayant pas de jambe étrière, était solide et n'en avait pas besoin.

De plus il s'appuie sur de nombreux arrêts de jurisprudence lui donnant raison...

Telles sont les prétentions de M. A... 1° De 1880 à 1890 inclus, c'est-à-dire depuis dix ans, les tribunaux ont-ils rendu des arrêts contraires aux prétentions de M. A..., c'est-à-dire établissant que, dans certains cas, le propriétaire dans la maison duquel son voisin vient intercaler une jambe étrière, est obligé de rembourser la moitié de la valeur de cette jambe étrière à son voisin.

En un mot :

M. A... pourrait-il dans certaines circonstances être obligé de payer à M. B... la moitié de la jambe ?

2° Si les tribunaux ont rendu des arrêts conformes à ceux désignés ci-dessus ?

Quelles sont les dates de ces arrêts et combien y en a-t-il eu en dix ans ?

Réponse. — La jambe étrière est évidemment commandée par les règles de la bonne construction ; un grand nombre de règlements de voirie la rendent obligatoire, mais ces règlements n'ont qu'une valeur locale et, dans tous les cas, leur application ne peut être demandée que par l'autorité qui a compétence pour les imposer.

La nécessité de la jambe étrière n'apparaît nullement d'une manière absolue ; à Paris même, dans un très grand nombre de maisons anciennes, on remarque l'absence de jambe étrière, et la voirie pas plus que les voisins ne peuvent réclamer contre une semblable situation, s'il n'y a pas un intérêt majeur pour justifier cette réclamation, l'intérêt de la sécurité publique pour l'administration par exemple et l'intérêt particulier visant la conservation du mur pour le voisin, si quelques mouvements se produisent dans la tête du mur mitoyen.

La Cour de cassation, par un arrêt du 19 mars 1872 (D. P. 72. 1. 106; S. 72. 1. 213), a cassé un arrêt de la Cour de Paris, qui, après avoir déclaré que le mur mitoyen, bien que construit avec des matériaux défectueux et sans aplomb régulier, était néanmoins suffisant pour les constructions existantes, avait cependant réparti les frais de reconstruction entre les copropriétaires, au lieu de les mettre à la charge de celui qui avait seul intérêt à reconstruire le mur mitoyen.

Attendu, dit l'arrêt, que la nécessité actuelle d'une réparation commune n'étant pas établie, il n'y avait pas lieu de faire supporter aux demandeurs une partie des dépenses occasionnées par la réédification du mur séparatif et que la Cour de Paris n'a pu, en l'état des faits, décider le contraire, sans faire une fausse application de l'article 655.

Cet arrêt, rendu sur une question qui divisait les auteurs et les cours d'appel, a été suivi d'un autre arrêt de la Cour de cassation du 17 novembre 1875 (S. 76. 1. 78), qui dispose ainsi :

Attendu *en droit*, que lorsqu'un mur mitoyen est suffisant pour sa destination actuelle, celui qui le fait démolir et reconstruire dans son intérêt exclusif doit supporter seul les frais de cette double opération.

Depuis ces deux décisions de la cour suprême, la jurisprudence paraît fixée. (V. Paris, 17 juin 1873; *Droit* des 30 juin et 1^{er} juillet; Amiens, 28 février 1873; S. 73. 2. 118; Paris, 24 mars 1879, S. 79. 2. 136.)

On doit en conclure que lorsqu'un constructeur pour ses seuls besoins doit établir une jambe étrière à la tête d'un mur mitoyen déjà existant, ce constructeur ne peut obliger le voisin à participer dans les frais de la jambe étrière si l'état

ancien du mur était suffisant pour les constructions de ce voisin ; — à plus forte raison, cela est vrai si le mur mitoyen, d'ailleurs suffisant pour le voisin, ne doit être démolé et réédifié que pour les seuls besoins du nouveau constructeur.

Contiguïté.

F... est voisin de D... et il a fait construire une maison appuyée au pignon de D... en lui achetant la mitoyenneté.

J'ai été chargé amiablement d'établir le compte de cette mitoyenneté.

Je l'ai fait, et sous le rapport des mesures, évaluations, surcharge, etc., tout le monde est bien d'accord. Mais voilà où on ne s'entend plus. Le pignon de D... a été démolé et reconstruit, il y a quatorze ans; naturellement on s'est servi des matériaux de démolition, et je dois reconnaître que le mur n'est pas vieux, et que de plus, comme maçonnerie, il a été bien construit, hourdé en bon mortier; mais pour une cause que je ne m'explique pas, le mur a été monté à surplomb du côté de D... de 10 ou 11 centimètres sur environ 4 à 4^m50 de hauteur; ce qui du côté de F... occasionne un fruit qui a nécessité un renformis de 0,05 à 0,06 en moyenne sur une surface de 22 à 23^m00.

A la suite, se trouve une partie en pan de bois hourdé en moellon, plus ancien que le mur, mais aussi en bon état. Le tout est aujourd'hui entre les deux bâtiments et n'a certes pas envie de tomber. Et pensez-vous que, en raison de l'époque à laquelle le mur a été fait, de l'emploi de vieux matériaux très bons du reste, d'une partie de pan de bois dont la portée sera moins longue, et surtout à cause du hors d'aplomb du mur, il y ait lieu d'appliquer une dépréciation; et dans le cas d'affirmative de votre part, à combien pourrait-elle s'élever ?

Réponse. — Il est certain que le mur n'étant pas monté d'aplomb doit subir une moins-value en raison notamment des travaux supplémentaires qui doivent être exécutés du côté de F... pour obtenir un parement droit. La moins-value peut équivaloir aux renformis nécessaires, étant donné que le mur, en son état, est d'une parfaite solidité.

Une moins-value doit encore frapper le prix du mur pour emploi de vieux matériaux; cette moins-value consiste dans la différence entre les prix de moellons neufs et vieux.

En ce qui concerne le pan de bois, l'estimation doit en être faite suivant sa valeur, en tenant compte de la durée.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,

Henri RAVON, architecte.

MEUBLE D'APPUI

PLANCHES 64.

Vous connaissez tous comme moi, chers lecteurs, ces petits meubles prétentieux qui font généralement l'un des principaux ornements d'un salon bourgeois.

Les fabricants de ces sortes de caisses ont cru s'inspirer de l'œuvre de Boule, en pillant dans les nombreux ouvrages de cet artiste les marqueteries et les bronzes dont les copies et les moulages usés ont été leur principale ressource décorative.

On a ainsi composé des meubles sans tenue et sans style, tout resplendissants dans leur enveloppe d'écaillé et de métal.

bien plus faits pour tenter un citoyen de la République d'Haïti que pour satisfaire le goût délicat d'un amateur sérieux.

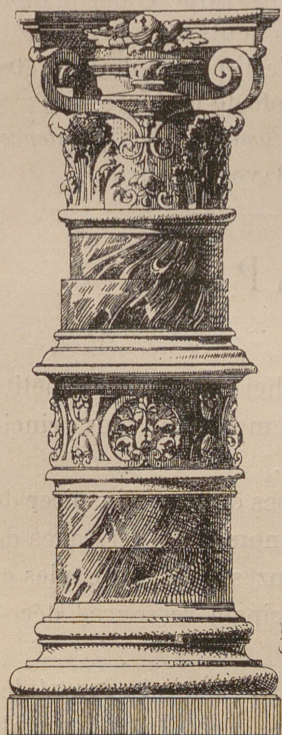
Il est vrai de dire qu'on peut remplacer ce produit de notre industrie moderne par quelques fausses vieilleries, dont la moisissure et l'usure feront pâmer d'aise les quelques fins connaisseurs chargés d'établir l'état civil de cet autre produit du faubourg St-Antoine.

Je crois cependant que le mobilier d'un salon peut donner matière, dans certaines de ses parties, à quelques études et à quelques recherches très capables d'attirer et captiver l'attention d'un artiste dont le talent peut trouver là de très intéressantes applications.

Prenons comme exemple le meuble d'appui dont j'ai parlé plus haut.

N'est-ce pas là un programme charmant,

Fig. 1.
Colonne de porphyre.

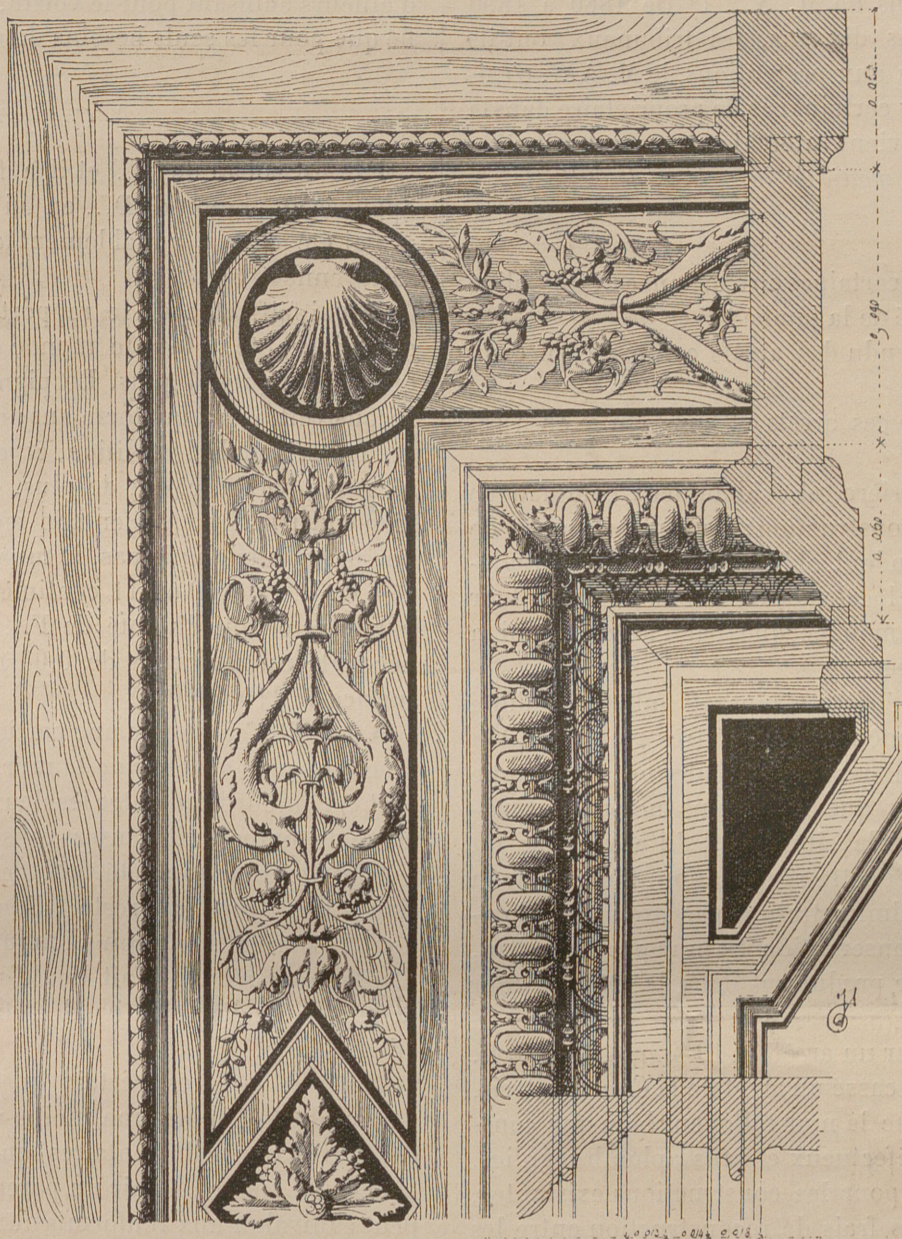


ce meuble, ce cabinet placé bien en vue, dans la pièce la plus importante de l'hôtel ou de l'appartement, où il sera vu, critiqué ou admiré par tous les visiteurs.

Combien d'artistes, peintres ou sculpteurs, voudraient être assurés de voir toujours leurs œuvres aussi favorablement placées. N'est-ce pas là en effet la meilleure des expositions?

Pourquoi donc l'architecte ne profiterait-il pas de ce petit moyen pour manifester son talent; ce serait là, je crois pouvoir l'assurer, une très bonne et très honorable publicité, d'autant plus appréciable, qu'elle aurait pour porte-voix de votre succès la clientèle féminine, si écoutée et si précieuse; car n'oubliez pas

Fig. 2. — Cadre du panneau central.



que c'est la maîtresse de la maison qui fait et défait, dans ses causeries du coin du feu, la réputation de l'artiste qui aura été chargé de décorer la demeure dont elle reste, quoique vous fassiez, l'ordonnatrice souveraine.

C'est pénétré des idées que je viens d'émettre, que je me permets de présenter dans son ensemble et dans ses détails un exemple qui, tout en étant bien loin d'être parfait, pourra cependant fournir quelques renseignements utiles au point de vue de l'exécution.

Ce petit meuble, qui est bien un meuble d'appui, a été construit tout en noyer ciré avec marqueterie de buis encadré de filets de buis et d'ébène.

Les chapiteaux, les bases et les bagues ajourées des colonnes (fig. 1), les entrées de serrure, les poignées et quelques rosaces sont en bronze ciselé, ainsi que la galerie qui couronne la corniche.

Les colonnes sont en porphyre antique rouge, d'un seul morceau; elles se détachent sur le champ de la porte et les fonds de pilastres, plaqués en ébène (pl. 64).

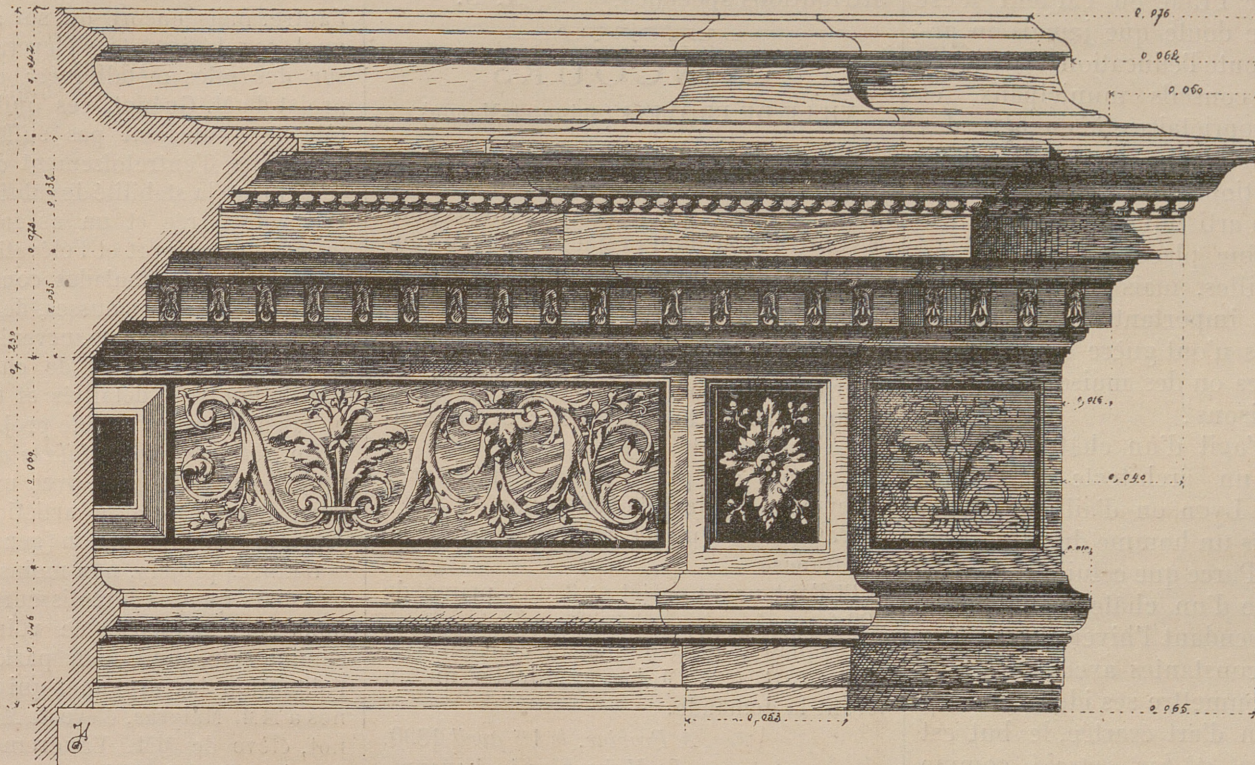
La mouluration, étudiée avec le plus grand soin, est un peu maigre; mais le profil de chacune d'elles a bien la forme qui lui convient pour la place qu'elle occupe.

Presque toutes ces moulures sont vues de haut en bas; formant ainsi des trottoirs successifs dont les saillies ont une grande importance dans l'effet général. Car il faut bien remarquer que si, dans un semblable exemple, vous moulez avec une trop faible saillie, l'ensemble est plat et camard, d'un aspect grêle; si au contraire vous faites trop saillant, lesdites saillies portent des ombres désagréables et diminuent singulièrement les hauteurs des frises placées près d'elles.

Je crois les saillies données au présent exemple, très bonnes; car elles produisent un bon effet à l'exécution, elles reçoivent bien l'ornementation dont quelques-unes sont recouvertes, et ajoutent ainsi beaucoup, en raison de leur forme, à la richesse du meuble (fig. 4).

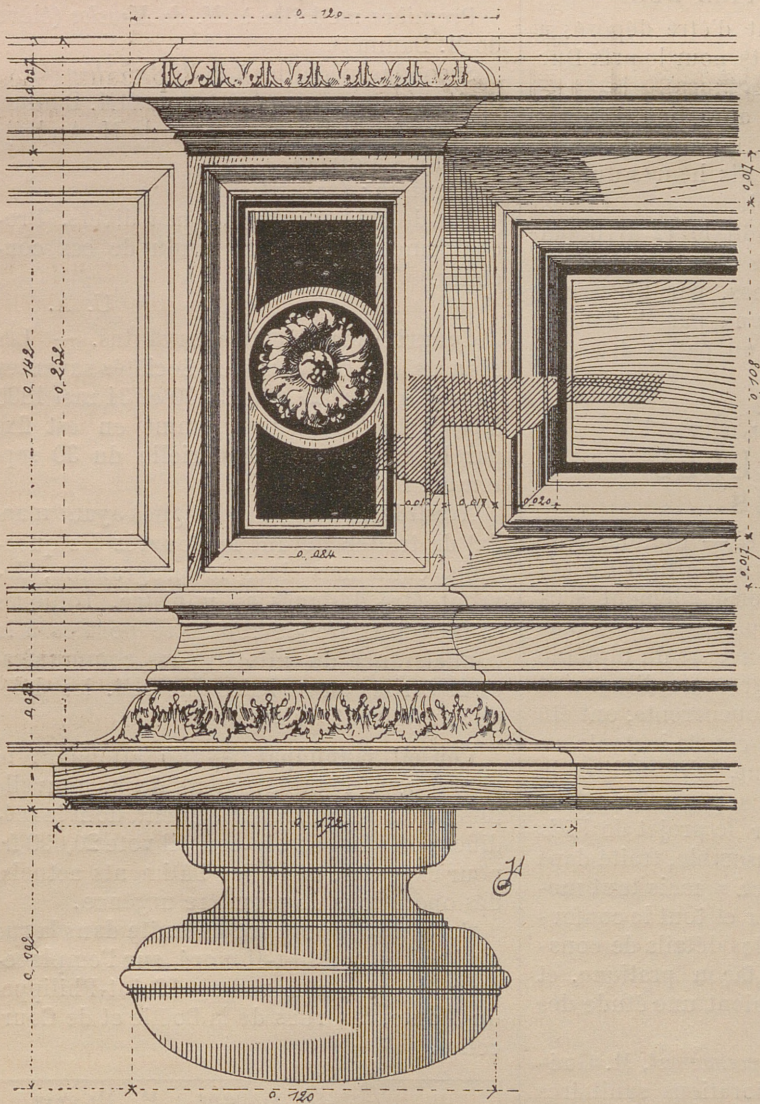
Pour le cadre (fig. 2), la mouluration traitée avec fran-

Fig. 3. — Frise de la corniche.



chise est très douce dans la partie qui s'applique sur le champ d'ébène; elle fait pour ainsi dire corps avec lui. Le corps de

Fig. 4. — Soubassement.



moulure principal est traité au contraire avec énergie, afin

de bien encadrer le motif principal qui décore le centre de cette petite composition.

La frise de la corniche et le grand champ du cadre (fig. 2 et 3) sont ornés d'une marqueterie de bois sculpté, d'une très grande douceur; on a seulement laissé les saillies nécessaires pour accuser les masses principales.

Je dois dire que cette décoration, qui a été inspirée par les marqueteries de la Renaissance italienne, produit le meilleur effet. Elle a l'avantage de faire corps avec toute la composition, d'être riche dans la meilleure acception du mot, tout en étant très calme. J'attire l'attention sur la proportion du corps du bas, sur le soubassement qui peut paraître un peu haut sur le dessin, mais qui a juste la proportion qu'il doit avoir à l'exécution (fig. 4). J'arrête ici la description de ce petit ouvrage (qu'il m'a été permis de composer et d'exécuter) dans ce qu'elle peut avoir d'intéressant pour l'exécutant, laissant aux dessins d'ensemble et de détails, reproduits avec la plus grande conscience, le soin de donner eux-mêmes les renseignements qu'il serait superflu d'écrire.

VIGNAT.

LE DIPLOME D'ARCHITECTE

(Voyez page 281.)

Nous continuons à résumer impartialement les lettres qui nous arrivent sur cette question. Nous partageons l'opinion d'un de nos correspondants d'aujourd'hui qui verrait plutôt dans la patente un remède à l'état de chose actuel dont se plaignent certains de nos confrères.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Permettez-moi d'apporter mes quelques observations dans cette question du diplôme pour les architectes.

La discussion s'égare lorsque l'on prétend qu'il faut ne voir que la question d'art en construction.

Cela peut être vrai pour les travaux patronnés par l'Etat où l'argent n'est rien ; mais, je doute que jamais on arrive, malgré toute l'éducation artistique, à amener les conseils municipaux, et même les propriétaires, à engager des capitaux relativement importants, dans une construction, sous prétexte d'art.

La question artistique peut encore tenir une certaine place à Paris et dans les grandes villes, mais en province les constructions importantes sont rares ; les architectes n'ont guère à construire que des fermes ou des maisons à loyer, et quelles maisons ?

Dès qu'il s'agit d'un château, d'une église, vite un architecte de Paris, d'Amiens, de Lyon ou d'ailleurs, mais presque jamais un homme du pays.

Pourquoi ? Parce que celui qui peut se payer le luxe d'un château, habite la grande ville pendant l'hiver et peut être en relations constantes avec son architecte, et lui soumettre ses idées.

La question d'art écartée, le but est faire vite, bien et bon marché comme le disait l'abonné 6705 dans le dernier numéro.

Nous sommes dans ce pays trois architectes, autant de géomètres, un chef de section et un conducteur du chemin de fer, un ex-entrepreneur, voire même un horloger ; croiriez-vous que ce sont les architectes qui font le moins de travaux de bâtiments ?

Un de mes amis qui avait à faire surélever sa maison me disait dernièrement : j'ai pris un tel, géomètre, il me demandera beaucoup moins cher que vous.

J'ai le regret d'être en contradiction avec mon confrère de Le Sel-de-Bretagne qui prétend que les agents-voyers ou conducteurs sont utiles aux architectes en engageant les propriétaires à s'adresser à un homme de l'art ; ils sont surtout utiles à eux-mêmes.

Il ne faut pas se figurer, du moins dans notre contrée, qu'on fasse des constructions importantes ; un architecte n'arrive à gagner quelque chose qu'en faisant beaucoup de petits projets, et malheureusement ces petits projets lui sont enlevés en très grande partie par les divers parasites énumérés plus haut.

Pour me résumer, je crois que le diplôme aura du bon, ce sera toujours une garantie, mais aucune loi n'empêchera le public de s'adresser à celui qui prendra le meilleur marché, qu'il soit géomètre ou même horloger-architecte.

Pour ma part je ne demanderais qu'une chose, c'est qu'à chaque fois qu'un de ces parasites usurperait les fonctions d'architecte, il reçût une patente supplémentaire ; et qu'il fût absolument défendu aux agents salariés de

faire quoi que ce soit en dehors de leurs attributions spéciales. A. B.

CONCOURS

VILLE DE PROVINS (Seine-et-Marne).

Projet de marché couvert.

(Concours général). — Un concours général est ouvert à la mairie de Provins pour la construction d'un projet de marché couvert.

La dépense ne devra pas dépasser cent mille francs.

Les projets qui devront être déposés à la mairie de Provins, au plus tard le 1^{er} mai 1890 à 4 heures du soir, seront soumis à l'examen du jury.

L'auteur du projet classé sous le n° 1 recevra une prime de 700 francs.

L'auteur du projet n° 2 une prime de 500 francs.

Et l'auteur du projet n° 3 une prime de 300 francs.

Les plan et programme du concours seront envoyés à MM. les architectes qui en feront la demande.

A Provins, le 1^{er} avril 1890.

Le Maire, Signé : LAMAND.

Nos abonnés pourront consulter le programme dans nos bureaux, 17, rue Bonaparte.

CONCOURS DU PRIX DUC

Trois projets viennent d'être déposés à l'Académie des Beaux-Arts, pour le prix Duc (Hautes études architectoniques).

L'exposition publique aura lieu dans les salles du musée de Caen, à l'Institut, les 11 et 13 avril prochains, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le jugement sera rendu le 12 avril par l'Académie. Ces projets consistent en : 1° une mairie à Suresnes, par Bréasson ; 2° le monument de Coligny, par M. Sellier, architecte du Sénat ; 3° un palais des arts décoratifs, par M. Wable.

NOUVELLES PARIS

Ecole des Beaux-Arts. — Diplôme (jugement du 27 mars). La multiplicité actuelle des concours d'enseignement scolaire ou académique nous empêche d'analyser ici, en détail, le concours du diplôme dont les projets, sur programmes librement choisis par chacun des concurrents, ont été exposés durant quelques courts instants au lendemain du jugement, c'est-à-dire le 28 mars. Nous en avons pu, néanmoins, voir assez pour signaler le projet de *Villa de M. Malgras*, dont l'ensemble, traité dans le genre dit « Renaissance », mais tout moderne, avec jardin d'hiver et tout le confortable possible, et dont les détails de construction étudiés d'une façon pratique, et très irrécusables, en faisaient une étude des plus intéressantes.

Sous le titre d'*Hôpital permanent*, M. Guénot avait réuni les améliorations sanitaires les plus récemment préconisées par les hygiénistes ou déjà mises en pratique, c'est-

à-dire l'isolement de chacun des pavillons de malades, non seulement d'un pavillon à l'autre, mais encore du sol au-dessus duquel ces bâtiments s'élèveraient, montés sur des piles métalliques ; mais, dans le projet de M. Guénot, ces quilles en fer et tôle ne semblaient pas suffire à assurer, sans plus d'entretoisement ou de contreventement, la stabilité des abris hospitaliers. Une voie ferrée et un ascenseur permettraient le transport et l'élévation ou la descente faciles des malades couchés en leurs lits ; et cela sans secousses, de façon à éviter les accidents pouvant survenir dans les escaliers. Les systèmes de chauffage et de ventilation, très détaillés et étudiés, complétaient ce remarquable projet.

Un *Hôtel pour un architecte décorateur* était projeté par M. Cousin, avec une façade fort jolie, d'un caractère artistique plein de sobriété et de distinction (genre Sédille).

D'autres projets, non moins bien présentés, mais que les démolisseurs d'exposition nous ont empêchés de voir, motivaient comme ceux dont nous parlons ci-dessus, l'obtention des diplômes qui ont été décernés à MM. Malgras, élève de M. Ginain ; Guénot, élève de MM. Vaudremer et Raulin ; Cousin, élève de MM. Coquart et Gerhardt ; Garnier (Emmanuel), élève de MM. Douillard et Thierry ; Destors, élève de M. André ; Fevre, élève de M. André.

Jugement du 3 avril (1^{re} classe).

Rendu : *Un hospice pour les sourds-muets.*

Première médaille à M. de Monclos (élève de M. Daumet).

Secondes médailles à MM. Arfridion (élève de M. Ginain), Dupont (élève de MM. Daumet et Girault) et Tronchet (élève de M. André) ; mentions à divers.

Esquisse : *Un pont.*

Pas de médaille ; mentions à divers. (Prochainement le compte rendu de ces concours.)

U. A.

Congrès des Sociétés savantes. — Les séances du Congrès des Sociétés savantes auront lieu les 27, 28, 29, 30 et 31 mai 1890 à la Sorbonne, le programme en est fixé par la circulaire ministérielle du 30 septembre 1889.

Avant le 30 avril, les délégués ayant mandat de traiter devant le Congrès les questions contenues dans le programme, devront être désignés au ministre. Toujours avant cette date devront être portées à la connaissance du ministre les communications écrites ou verbales que MM. les délégués voudront traiter en dehors.

Conseil municipal. — En attendant le choix pour l'emplacement de la nouvelle mairie du VIII^e arrondissement, dont la réédification s'impose, le conseil vote 20,000 fr. pour exécuter, dans les bâtiments actuels, des opérations de première urgence.

Cette mairie sera reconstruite dans la rue du Faubourg Saint-Honoré, sur l'emplacement limité par le passage Saint-Philippe-du-Roule, les rues de la Boétie et de Courcelles.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

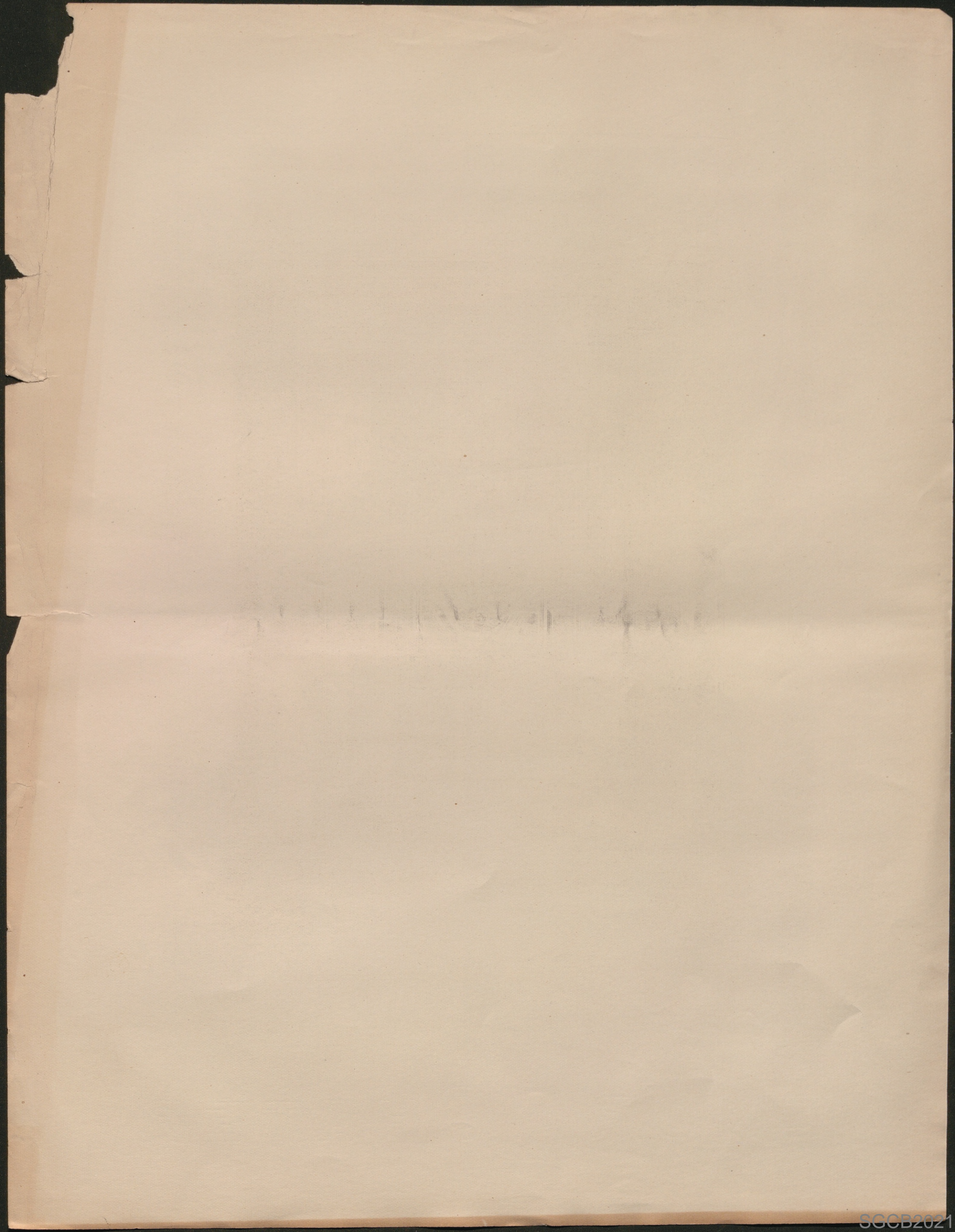


MEUBLE D'APPUI — ARCHITECTE: M. VIGNAT

Héotypie J. Rouille - Paris



LA NOUVELLE SORBONNE - ARCHITECTE: M. NÉNOT



PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 22 au 29 mars 1890

Table with columns: SUCRES 1890, BLANC N° 3, ROUX, BASE 88°, ROUX ACQUITTÉS, STOCK DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS, RAFFINES (BONNE SORTE, BELLE SORTE). Rows for days of the week and average weekly price.

Table with columns: HUILES (les 100 kilogrammes hors barrière), COLZA D'EUROPE (BRUTE TOUS POTS, ÉPURÉ EN TONN.), LIN BRUT, ESPRITS FINS (1° qualité, 90° non logé, ent. Paris), COTE OFFICIELLE (l'hectolitre), STOCK DE PARIS (pipes). Rows for days of the week.

COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX Paris, le 31 mars 1890. Table with columns: Ach., Vend., fr. c., fr. c. Rows for various metals like Lingo's or, Arg. fin, etc.

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses: MATIÈRES D'OR, MATIÈRES D'ARGENT. Table listing prices for gold and silver items.

FARINES Cours des 12 marques à 159 kil. bruts. Table with columns: 1890, 1889, 1888. Rows for days of the week.

SUIFS (Prix aux 100 kilos.) Table with columns: Suif (boucherie de Paris), Acide stéarique, etc. Rows for different types of tallow and acids.

MÉTAUX — 29 mars. Table with columns: 1890, Cours de la sem. préc., Cours de la sem. corres. Rows for various metals like Cuivre, Étain, Plomb, etc.

luation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 88,000 fr. — Montant des dépôts de garantie 3,000 fr.

7° lot, chemin n° 25. — Commune de Saint-Maur. — Construction d'un égout entre la station de Champigny et la Marne. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 37,000 fr. — Montant des dépôts de garantie, 1,200 fr.

8° lot, chemin n° 32. — Traversée de Vanves. — Construction d'un égout entre la rue Nouvelle et la route départementale n° 74. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 26,500 fr. — Montant des dépôts de garantie, 1,000 fr.

9° lot, chemin n° 35. — Convertissement de la chaussée empierrée en chaussée pavée à Issy entre la rue de l'Abreuvoir et la limite du département. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 225,000 fr. — Montant des dépôts de garantie, 7,500 fr.

10° lot, chemin n° 48. — Traversée de Nanterre. — Convertissement en pavage des sections encore empierrées. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 115,000 fr. — Montant des dépôts de garantie, 3,800 fr.

11° lot, chemin n° 72. — Construction: 1° entre le boulevard Bineau et la rue Chanzy; 2° entre la route départementale n° 33 et la route départementale n° 7. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 112,000 fr. — Montant des dépôts de garantie, 3,700 fr.

12° lot, chemin n° 72. — Traversée d'Asnières et de Colombes. — Convertissement de la chaussée empierrée en chaussée pavée entre la rue de la Procession et la route départementale n° 33. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 160,000 fr. — Montant des dépôts de garantie, 5,300 fr.

13° lot, chemin n° 75. — Mise en état de viabilité, sur le territoire d'Aubervilliers. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 52,800 fr. — Montant des dépôts de garantie, 2,500 fr.

14° lot, chemin n° 76. — Commune de Saint-Ouen. — Mise en état de viabilité. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 170,000 fr. — Montant des dépôts de garantie, 5,000 fr.

15° lot, chemin n° 80. — Mise en état de viabilité sur toute la longueur. — Evaluation de la dépense, y compris les sommes à valoir, 390,000 fr. — Montant des dépôts de garantie, 12,000 fr.

Préfecture de la Seine (Pavillon de Flore, service du Matériel) où chacun peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 4 heures.

22. Préfecture de la Seine. Insertion. — Le samedi, 19 avril 1890, à une heure et demie du soir, il sera procédé publiquement, au Tribunal de Commerce, dans une des salles du Conseil de Préfecture, à l'adjudication en un lot, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux d'impression des tableaux mensuels de statistique municipale, du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1892.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la Préfecture de la Seine (Pavillon de Flore, service du Matériel) où chacun peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés de 11 heures à 4 heures. Le Préfet de la Seine, Signé: S. FOUBELLE. Par le Préfet: Le secrétaire général de la préfecture, Signé: LAURENCEAU.

FAILLITES

19 mars. — Villette, marchand de meubles, rue de Dunkerque, 26 bis, avec succursale, 14, boulevard Magenta (7110). 20 mars. — Fillion (François), marchand de sciure, 28, rue du Maroc (7111).

21 mars. — Biguet, marchand de vins-traiteur, 22, avenue de Clichy (7112). — Vve Guillot, bateau-lavoir, quai de Javel, au pont de Grenelle, et demeurant rue Linois, 22 (7113). — Société la Grande Imprimerie, en liquidation, rue Montmartre, 142 (7114). — Vve Perrin, née Louise Legrand, commerce de chevaux, 9, rue de Fontarabie (7115). — Mayoussier, ancien mercier, à Champignolles, 71, boulevard de Champigny (7116). — Choquard, marchand boucher, rue Martin, 5 (7117).

22 mars. — Dme Brouillet, épicière, 13, boulevard du Temple (7118). — Vinatière, commerce de bijouterie, rue du Nil, 9, et demeurant actuellement au Parc-Saint-Maur, 46, avenue du Grand-Chêne (7119). — Lescourties et Doublé, marchands de vins, 41, rue de Provence (7120).

24 mars. — Boudet, Ernest-Eugène, représentant en laines, 33, rue de Lancry (7121). 25 mars. — Dme Lecoufflet, marchande épicière, 171, rue de Flandre (7126). — Ducrot, carrier, à Montrouge, 149, route de Châtillon (7124). — Bernard, négociant en articles de ménage, 34, rue Basfroi (7125). — Dlle B. Delaville, lingerie, confectons, 8, rue Dorian (7126). — Léard, loueur de force motrice, 5, passage Piver (7127). — Poupet, marchand de chaussures, 23, rue Bréda (7128). — Dupont et sœurs, fabricants de confectons, 6, rue du Grand-Prieuré (7129). — 1° Fabre, 1, rue des Rats; 2° Foutix, 5, rue Caron, coupeurs de poils, 190, boulevard de Charonne (7130). — Certano, horloger, 80, avenue de Villiers (7131). — Vve Chirol, marchande de vins, 44, rue de Naples (7132). — J. Walton et fils, commissionnaires exportateurs, rue Cadet, 18 (7133). — L. Cuuvillier, négociant en grains, farines, orges de moutures, blé, avoines, féculs et légumes secs, 3, rue Bochart-de-Saron (7134).

26 mars. — Josse, fabricant de cuirs noirs et de Hongrie, à Vichy, 52, boulevard Lamoureux (7135). — Le Naour, marchand de vins et loueur de voitures, rue de Gergovie, 5 (7136). — Vve Diou, marchande de layettes et costumes d'enfants, au Temple, 301 et 303, rue du Temple, 191 (7137). — De la Société en nom collectif Henri et Avrat, commerce de tailleurs, 5, boulevard Saint-Denis (7138).

27 mars. — Hermanson-Cail, couturier, rue du 4-Septembre, 33 (7139). — Despradelle Albert, marchand de papiers, 33, rue des Francs-Bourgeois (7140). — Ariouillier, entrepreneur de maçonnerie, à Malakoff, 107, rue de Montrouge (7141). — D'Argy Alexina, robes et manteaux, 15, rue de la Paix (7142). — Huet Gustave, bûlanger, à Neuilly-sur-Seine, 215, avenue de Neuilly (7143). — J. Huet, docteur-encadreur, 5, rue Forest (7144). — Arqué, ancien agent d'affaires, 25, passage Saulnier (7145). — Bernau, fabricant de balances, 26, rue Crussol, actuellement rue du Grand-Prieuré, 18 (7146). — Jabouille, entrepreneur de travaux en ciment, 67, rue Balagny (7144).

28 mars. — Société Générale des Distilleries franco-russes, 4, rue Gluck (7148). — Laroche, commissionnaire en mar-

